



L'ÉCHO MUNICIPAL

JANVIER 2002

SOMMAIRE

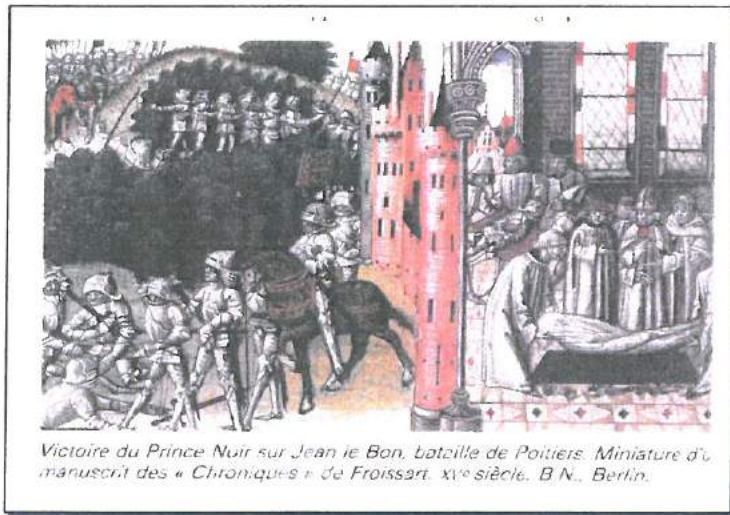
Le mot de Monsieur le Maire	p.1	La Vie des Associations	p. 43 à 46
Conseils municipaux	p.2 à 12	Anomalie de la Nature	p. 47
Le XXI ^{ème} Siècle	p.13 à 14	Page Santé	p. 48 à 49
Commissions Municipales	p.15 à 35	Page Pratique	p. 50
Histoire	p. 36 à 38	Infos Jeunes	p. 51
École	p. 39	Informations Générales	p. 52
Maison de Retraite	p. 40 à 42	État Civil	p. 53 à 54

Rédaction, diffusion Mairie des Ormes-sur-Voulzie 77134 - ☎ 01 64 01 77 73 - Email- mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr

MONNAIE FRANÇAISE

1360 - 2001

FRANC OR - 1360



Victoire du Prince Noir sur Jean le Bon, bataille de Poitiers. Miniature d'un manuscrit des « Chroniques » de Froissart, XVe siècle. B.N., Berlin.

- 1^{er} Franc or frappé le 5 décembre 1360 à l'effigie de Jean II le Bon en vue de payer sa libération aux anglais.
- Il avait été fait prisonnier lors de la bataille de Poitiers le 19 septembre 1356.

- Le 1^{er} janvier 2002, le franc vieux de plus de 600 ans disparaîtra.
- Cet événement historique est d'autant plus émouvant à fêter, que notre pays était le seul à avoir une monnaie portant son nom la France.
- L'Euro va devenir notre monnaie unique en Europe.
- Espérons que les vertus de ce bouleversement monétaire, tant attendu, profiteront à tous !



LE MOT DU MAIRE

Permettez-moi en associant les membres du Conseil municipal et du CCAS de vous présenter nos vœux les plus sincères pour vous et les personnes qui vous sont chères pour l'année 2002.

La première année du 3^{ème} millénaire (2001) fut le fruit de nombreux évènements dramatiques :

- Des inondations dans notre pays pour certaines jamais vues notamment dans la Somme.
- Les attentats tragiques du 11 septembre 2001 des Etats-Unis, qui ne resteront pas sans suite pénible pour notre façon de vivre sereinement l'avenir.
- L'explosion d'une usine à Toulouse classée AZF et bien d'autres, la liste serait longue.

Ces évènements dramatiques pour des milliers de personnes prouvent que l'humanité n'a pas encore tout prévu et qu'elle n'est pas capable d'assumer les responsabilités que l'on pouvait en attendre.

Bien sûr, on peut admettre que la nature a ses caprices. (D'ailleurs heureusement que l'Homme n'a pas encore de pouvoir sur elle), mais avons-nous évolué d'une manière significative ?

Permettez-moi d'en douter !

Un exemple : la délation ciblée est toujours d'actualité même dans notre village, sans vérification de certains services assimilés à l'Etat qui n'ont pas « d'état d'âmes » pour persécuter certains de nos concitoyens, par un courrier hors du temps.

D'autres penseront que l'objet du mot du Maire n'est pas de régler des « comptes », j'en suis convaincu.

Mon rôle est de rester cohérent avec ma façon de penser sans amertume.

Une citation sur l'humanité de H-BERSON :

« L'humanité gémit, à demi écrasée sous le poids des progrès qu'elle a faits. Elle ne sait pas assez que son avenir dépend d'elle ».

Nous portons à votre connaissance que les impôts départementaux risquent une forte augmentation due au service social du Conseil Général.

Pour être plus optimiste, vous découvrirez dans notre journal nos projets au travers des comptes rendus des conseils municipaux et des commissions communales que je remercie sincèrement pour leurs travaux.

Cet écho est conséquent, 52 pages. Nous avons toujours beaucoup à dire et, notre souci est de répondre à votre attente.

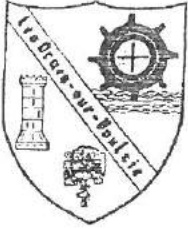
Nous avons varié les thèmes, communaux ou d'informations générales, que nous pensons importants, c'est un choix !

Bonne lecture.

Une pensée respectueuse pour nos disparus en 2001.

En renouvelant tous nos vœux sincères.

Gilles VITU



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2001

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 septembre 2001, s'est réuni à la Mairie le 28 septembre 2001 à 20 heures sous la présidence de Monsieur VITU Gilles, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERNET Ph., BOISSY Cl., GHISLAIN G., CANZIANI M., MAURY Y., GAMBA M., PIONNIER J.J., FRANCOIS P., DELCROIX M., SANCHEZ C., LOPEZ D'AZEVEDO J., DE NATALE G., SALANSON M.C., MAURY J.

Absents : Néant.

Secrétaire : Monsieur GHISLAIN Gérard.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée quelques instants de recueillement à la mémoire des victimes des catastrophes aux Etats-Unis et à Toulouse.

Compte-rendu :

Aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Cambriolage :

Monsieur le Maire expose les faits qui se sont produits au hangar à matériel de la Commune.

Madame BOISSY énonce la liste du matériel disparu, elle précise qu'il convient de procéder au remplacement de ce matériel et en conséquence de puiser dans le fond de roulement.

Le conseil municipal à l'unanimité décide, la modification suivante au budget 2001 :

<u>DEPENSES</u> : Article 6554	- 65 000 F
Article 60632	+ 17 000 F
Article 023	+ 48 000 F
<u>RECETTES</u> : Article 021	+ 48 000 F
<u>DEPENSES</u> : Article 2158	+ 48 000 F (opérations non individualisées).

Délégation du service de l'eau :

Monsieur le Maire expose que le contrat avec la société Lyonnaise des Eaux France est arrivé à échéance et qu'il convient de prévoir un appel d'offres.

Vu les dispositions de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993,

Vu le décret d'application n° 83-471 du 24 mars 1993,

Vu le rapport présentant le document définissant la nature des prestations à assurer par le délégataire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le principe de la délégation du service d'eau potable et autorise Monsieur le Maire à engager la procédure prévue par la Loi.

Commission concernant la délégation du service public d'eau potable :

Vu les dispositions de l'article 43 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, le conseil municipal a procédé à bulletins secrets à l'élection des membres de la commission.

Sont élus 3 membres titulaires :

- Mme Monique GAMBA
- Mr Guy de Natale
- Mr Jacqui MAURY

Et 3 membres suppléants :

- Mr Gérard GHISLAIN
- Mr Philippe VERNET
- Mme Mireille CANZIANI

Cette commission sera présidée par Monsieur Jean-Jacques PIONNIER, adjoint délégué, siègeront également à cette commission avec voie consultative, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence.

2^{ème} tranche « Grande rue de Couture » :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des résultats de l'appel d'offres pour les travaux « Grande rue de Couture ».

L'entreprise CANO SNED TP a été déclarée adjudicataire pour la somme de 112 397,69 € soit 737 280,51 F T.T.C. (hors honoraires D.D.E.)

Il convient également d'ajouter à cette somme la prestation de la Société Lyonnaise des Eaux pour les changements des branchements plomb et un poteau d'incendie.

Monsieur le Maire précise au conseil que les chèques de caution de 100 € des entreprises qui n'ont pas répondu doivent être encaissés au profit de la commune des Ormes-sur-Voulzie.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve et autorise le Maire à encaisser ces chèques.

Pays Bassée-Montois :

Monsieur VITU donne lecture du courrier du Syndicat intercommunal du Pays Bassée-Montois.

Madame LOPEZ apporte quelques précisions et Monsieur GHISLAIN donne ses arguments.

Vu la loi d'orientation n° 92-125 en date du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi d'orientation n° 95-115 en date du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire,

Vu la loi d'orientation n° 99-553 du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'avis en date du 27 février 1997 émis par les membres de la commission départementale de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-97 n° 40 portant délimitation du périmètre du Pays Bassée-Montois.

Le conseil municipal de la commune des Ormes-sur-Voulzie, réuni le 28 septembre 2001, décide à l'unanimité de ne pas adopter la charte de territoire du Pays Bassée-Montois.

Dégradation arrêt des cars :

Le conseil municipal décide d'accepter le chèque de 1 086,05 F du Cabinet Lemoine assurance en règlement des frais occasionnés par les tags sur les murs de la gare routière.

A.R.T.T. :

Vu l'avis favorable préalable obligatoire du Comité Technique paritaire auprès du C.D.G. 77, en date du 06 septembre 2001,

Le conseil municipal annule sa délibération du 11 mai 2001.

Monsieur VERNET expose le choix des employés communaux concernés au sujet de la mise en œuvre des 35 heures dans le cadre de l'article 21 de la loi 2001-2 du 3 janvier 2001.

Monsieur Didier MOREAU, Monsieur Jean-François LEROY et Madame Annie ADOUARD optent pour le maintien de la durée hebdomadaire de travail à 39 heures soit 41 semaines ou 205 jours de travail effectif et 160 jours de repos dont 23 jours dits « ARTT ».

Pour les agents à temps non complet, les horaires restent inchangés :

- Agent administratif : 30 heures hebdomadaires
- Secrétaire de Mairie : 15 heures hebdomadaires.

Ces dispositions seront mises en œuvre le 1^{er} octobre 2001.

Indemnités au trésorier :

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 portant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil et de budget aux receveurs municipaux ;

Vu l'acceptation de Monsieur LEGER Jean-François, receveur municipal d'assurer la mission de conseil et de budget auprès de la commune telle qu'elle est définie dans l'arrêté susvisé ;

Décide d'allouer à Monsieur LEGER Jean-François l'indemnité de conseil et de budget à taux plain à compter de l'année 2001.

Informations générales :

♦ Résidence des Ormes :

Après exposé du Maire et délibération, le conseil municipal vote à bulletins secrets sur le principe de la reprise des VRD de la résidence en vue de son passage en voirie et réseaux communaux.

Il décide :

- De donner un avis favorable au principe de la reprise sans frais pour la commune.
- De récupérer la somme gardée chez Maîtres BELLOT et MARECHAL en vue de travaux à effectuer
- D'autoriser le Maire à engager la procédure.

Délibération prise par 14 OUI - 1 NON.

♦ **Campagne nationale sur l'environnement :** « Merci, dit la planète ». Le conseil municipal ne donne pas suite.

♦ **Agglomération des Ormes-sur-Voulzie – décret du 03/06/1994 :** Carte de février 2001 – arrêté préfectoral du 27 juin 2001, portant délimitation du périmètre de l'agglomération des Ormes-sur-Voulzie.

♦ Monsieur VITU souhaite la bienvenue à Mademoiselle CLEUET Céline, nommée à l'école des Ormes-sur-Voulzie, responsable de la classe maternelle.

♦ Adhésion au C.D.G. 77 de l'O.P.D. HLM 77 : avis favorable à l'unanimité.

♦ La région Ile de France signale que les livres scolaires de seconde sont gratuits à compter de 2001, la mesure sera généralisée aux premières et terminales en 2002 et 2003.

♦ Note du Sénat concernant l'élection au suffrage universel direct des représentants de structures intercommunales.

♦ Création d'une ligne d'autocars Bray-sur-Seine-Donnemarie-Dontilly-Nangis- Rozay-Chessy RER A (deux allers et retours quotidiens). Horaires disponibles en Mairie.

♦ Le Conseil général de Seine-et-Marne met en place une aide à la diffusion théâtrale. Des précisions seront demandées.

♦ Permanences du relais Assistantes Maternelles : se renseigner en Mairie.

♦ Flash-Infos en OCTOBRE 2001.

- ♦ Le C.C.A.S. offre un bon d'achat de 100 F aux jeunes qui ont obtenu le brevet des collèges
- ♦ Le secrétariat accueillera une stagiaire du 15 octobre au 25 octobre 2001 et du 05 novembre au 24 novembre 2001.
- ♦ Mr et Mme GUICHARD remercient la commune pour les travaux et aides.
- ♦ Monsieur VERNET signale le problème de l'atrasine dans les désherbants et précise que la commune n'utilise pas d'atrasine.
- ♦ Embauche d'un nouvel employé communal : Monsieur VERNET précise les conditions exactes du choix :
 - Une commission a été créée et a examiné 69 candidatures après une large publicité.
 - 11 demandes ont été retenues, les 4 demandes des Ormes ont été retenues d'office.
 - Un vote à bulletins secrets a retenu Monsieur HAGE qui a d'abord accepté puis s'est rétracté.
 - Monsieur Charles LARRAUFIE, deuxième sur la liste a été contacté, il a accepté le poste et a été embauché.
- ♦ Madame BOISSY annonce une réunion de la commission des finances à laquelle tous les conseillers sont invités le 24 octobre 2001. Seront évoqués : le problème du passage du budget à l'euro, les nouveaux tarifs en euros.
- ♦ Monsieur PIONNIER rend compte de la réunion du SMETOM :
 - Un appel d'offres concernant la collecte et le traitement des ordures ménagères prévoit la suppression des déchetteries mobiles et le remplacement par un ramassage des encombrants 3 fois par an en porte à porte et le ramassage des déchets bords de route sans coût supplémentaires pour les communes.
 - Cependant cet appel d'offres risque de n'avoir qu'un seul candidat car la Sté ONYX est à peu près la seule dans notre région.
 - Il serait souhaitable de rapatrier le container à piles dans l'enceinte de la Mairie.
- ♦ Monsieur Jacqui MAURY signale que :
 - Le repas des retraités aura lieu le 18 novembre 2001 à 12 heures avec un traiteur de Nogent-sur-Seine.
 - Le Noël des enfants aura lieu le samedi 22 décembre 2001 à 15 heures (animation du théâtre de Longueville).
 - La Maison des Associations n'est plus louée après 22 heures, Monsieur Yannick MAURY marque son désaccord sur ce problème.
- ♦ **P.O.S.** : Monsieur VERNET donne lecture de l'ancien article UB9 emprise au sol des constructions et du projet devant le remplacer :
 - « L'emprise au sol des constructions ne peut excéder 25 % de la superficie de la propriété pour l'habitation principale + 5 % de la superficie de la propriété pour les bâtiments annexes dans la limite de 30 m². Ces limites fixées pour les annexes ne s'appliquent pas aux propriétés sur lesquelles sont déjà édifiées des constructions qui dépassent l'emprise au sol autorisée et qui comportent déjà des bâtiments annexes. Elles s'appliquent en revanche aux propriétés telles que définies ci-dessus mais qui ne comportent pas de bâtiments annexes à la date d'approbation du présent P.O.S. ».

est remplacé par :

 - « L'emprise au sol des constructions de toute nature (y compris les annexes) ne peut excéder 25 % de la superficie de la propriété. Pour les constructions dépassant l'emprise au sol et ne comportant pas d'annexes à la date d'approbation du présent P.O.S., il est autorisé la construction d'une annexe de 5 % maximum de la superficie de la propriété. Pour les constructions dépassant l'emprise au sol et ne comportant pas d'annexes à la date d'approbation du présent P.O.S., il est autorisé la construction d'une annexe de 30 m² maximum pour les terrains d'une superficie inférieure à 600 m². »

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 25.

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2001

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 novembre 2001, s'est réuni à la Mairie le 30 novembre 2001 à 20 heures sous la présidence de Monsieur VITU Gilles, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERNET Ph., GHISLAIN G., CANZIANI M., GAMBA M., PIONNIER J.J., FRANCOIS P., DELCROIX M., SANCHEZ C., LOPEZ D'AZEVEDO J., de NATALE G., SALANSON M.C., MAURY J.

Etaient absents : Madame BOISSY Claudy, excusée, représentée par Mr PIONNIER ;
Monsieur MAURY Yannick, excusé, représenté par Mr VERNET.

Secrétaire : Madame CANZIANI Mireille.

Compte-rendu :

Aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Plan d'occupation des sols :

Monsieur VERNET rappelle qu'une procédure de révision du POS des Ormes-sur-Voulzie est en cours et qu'à ce sujet, une enquête publique a eu lieu.

Il précise que le commissaire enquêteur a consigné cinq observations dans son rapport et que chacune d'elles doit faire l'objet d'une délibération.

Observation n°1 :

Monsieur CARBONNET demande le reversement de sa parcelle dans la zone UA (AB 280, 5 086 m², Couture). Cette parcelle, bordée par la Grande rue de Couture est équipée en eau, électricité, assainissement, un acte notarié (5/10/77) et un CU positif (25/04/77) sont joints à sa demande.

Avis du commissaire enquêteur :

Ce terrain est effectivement situé en limite d'une zone constructible et bordé par une voie viabilisée et répond, de plus, aux dispositions réglementaires de l'article 5 de la zone UA.

Je suggère d'en reverser une partie, soit 1 700 m² environ, dans la zone UA limitrophe, en se calant sur la limite Sud de la parcelle n° 188 proche, qu'il serait souhaitable de repousser de 5 mètres en profondeur dans le strict respect de la limite cadastrale apparaissant sur le plan. Cela pourrait permettre à la construction existante de pouvoir s'étendre si besoin s'avérait nécessaire un jour.

Cette proposition répond partiellement à la demande et respecte la consommation d'espace imposée par le Schéma Directeur local, entièrement utilisée dans la délimitation du périmètre constructible du Plan d'Occupation des Sols.

Après en avoir délibéré, le conseil vote pour ou contre l'avis du commissaire enquêteur :

Votants : 15 POUR : 08 CONTRE : 07

Le Conseil entérine l'avis favorable du commissaire enquêteur.

Observation n° 2 :

Monsieur COGNOT Bernard demande que la zone UBb soit étendue à son terrain n° 47 et que les dispositions de l'article UB5 (façade sur rue) ne s'appliquent pas au terrain 282 bordant la voie qui n'a que 4 mètres de largeur au lieu des 15 mètres, fixés par le règlement de la zone.

Avis du commissaire enquêteur :

J'ai eu lors de ma dernière permanence, un long entretien avec Monsieur et Madame COGNOT, accompagnés de leur géomètre.

Le terrain n° 47 situé en 2^e front, bien qu'il aurait pu être desservi par le n° 282 de 4 mètres de largeur, n'a jamais été considéré comme constructible par les élus précédents.

Au projet de révision du POS, il ne l'est toujours pas puisque classé en zone agricole INCa. Seul le n° 282 est en zone UBb et le règlement affecté à ce secteur dans son article 5 demande des largeurs de façade sur rue au moins égales à 15 mètres, pour éviter justement les constructions en deuxième front desservies par des appendices. Règle que le maire présent à ce moment-là a confirmé comme devant être maintenue.

Au regard de sa situation par rapport à la voie, de sa topographie et bien sur de la consommation d'espace impartie à la commune dans le schéma directeur local, déjà entièrement utilisée, il paraît difficile de donner une suite favorable à cette demande.

« L'emprise au sol des constructions de toute nature (y compris les annexes) ne peut excéder 25 % de la superficie de la propriété.

Pour les constructions dépassant l'emprise au sol et ne comportant pas d'annexes à la date d'approbation du présent POS, il est autorisé la construction d'une annexe de 5 % maximum de la superficie de la propriété.

Pour les constructions dépassant l'emprise au sol et ne comportant pas d'annexes à la date d'approbation du présent POS, il est autorisé la construction d'une annexe de 30 m² maximum, pour les terrains d'une superficie inférieure à 600 m². »

Le reste de cet article reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le conseil vote pour ou contre l'avis du commissaire enquêteur :

Votants : 15 POUR : 11 CONTRE : 04

Le Conseil entérine l'avis défavorable du commissaire enquêteur.

Observation n° 3 :

Monsieur VERNET, au nom de la commission de révision du POS demande que la rédaction des 3 premiers alinéas des articles 9 (emprises au sol des constructions) du projet de révision des zones UA, UBa, UB, UBc soit annulée et remplacée par la suivante (décision de la commission d'urbanisme du 30/08/2001) :

Avis du commissaire enquêteur :

Il est pris acte de cette demande formulée au nom de la commission du POS. La rédaction de l'article 9 des zones UA, UBa, UB, UBc sera amendée en ce sens.

Ils évoquent qu'une voie de décélération devait être aménagée dans ce secteur et que celle-ci n'a pas été réalisée, et tiennent à rappeler que des constructions riveraines de cette voie et proches de leur terrain sortent sur la RD 412 de même qu'un propriétaire agriculteur.

Ils se posent donc la question du problème de sécurité de ces personnes.

Le conseil entérine à l'unanimité l'avis favorable du commissaire enquêteur.

Observation n° 4 :

Mr et Mme JUBERT demandent que leur parcelle cadastrée ZC n° 111 située au hameau du Moulin d'Ocle, devienne constructible alors qu'elle ne l'est pas aujourd'hui en raison de sa localisation le long de la RD 412 (problème de sécurité).

Avis du commissaire enquêteur :

Un problème de sécurité se pose pour votre terrain débouchant à proximité d'un carrefour et sur la RD 412 voie à trafic important.

Il se pose également pour les terrains visés ci avant, mais construits depuis quelques années, précédents malheureux qu'il ne faut plus autoriser.

Pour cette raison, ils ne sont pas urbanisables, seules les constructions existantes, qui ne pouvaient être ignorées, sont reconnues par des dispositions réglementaires affectées à leur égard.

Quant à la voie de décélération qui reste pour l'instant un tracé de principe, il est souhaitable qu'elle devienne rapidement une réalité pour rester compatible avec les aménagements routiers réalisés en vue d'améliorer la circulation routière dans cette partie du territoire communal.

Aussi il n'est pas possible de donner suite à cette requête.

Le Conseil entérine à l'unanimité l'avis défavorable du commissaire enquêteur.

Observation n° 5 :

Madame GAUTHIER demande et exige que sa parcelle n° 24 (zone INA) soit reversée en zone Ubc pour le bien de ses enfants étant actuellement dans une situation très difficile.

Avis du commissaire enquêteur :

J'ai eu une longue et tardive discussion avec Madame GAUTHIER à la clôture de l'enquête, pour lui expliquer les raisons du classement de son terrain et du report de l'urbanisation du secteur dans lequel il se trouve, à l'horizon 2015. Explications qu'elle ne veut pas accepter à cause des gros problèmes urgents qu'elle doit régler et que ne doivent pas être bloqués par des arguments de ce type.

Elle estime que sa parcelle bordée par la Sente de la Messe peut être exclue de cette zone et après équipement recevoir une construction.

Son terrain est effectivement situé le long de la Sente de la Messe qui traverse de façon diagonale la partie Nord-Ouest de cette zone, mais cette voie, très étroite, n'est pas viabilisée et ne peut être considérée comme voie de desserte.

Situé au sein d'une zone destinée à l'aménagement de la commune sous forme d'opération d'ensemble après 2015, sa constructibilité reste acquise mais à une date ultérieure.

Cette urbanisation différée au-delà de 2015 va dans le sens du respect de la consommation d'espaces nouveaux édictée pour les Ormes-sur-Voulzie par le schéma directeur local.

L'exclure de cette zone n'est donc pas possible sans remettre en cause toute l'organisation interne de ce secteur d'urbanisation futur.

Madame GAUTHIER qui nous a dit dans le cadre de notre entretien qu'elle était propriétaire d'un autre terrain classé en Ubb et bordé par la Grande Rue, devrait commencer par négocier celui-ci et attendre le moment opportun pour l'autre.

Cette proposition ne va sans doute pas la satisfaire en totalité, mais il y a des règles qui s'imposent et nous devons les respecter.

Après en avoir délibéré, le conseil vote pour ou contre l'avis du commissaire enquêteur :

Votants : 15 POUR : 14 CONTRE : 01

Le Conseil entérine l'avis défavorable du commissaire enquêteur.

Acquisition de terrain à la ville de Paris :

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier de Maître Cheuvreux, notaire à Paris, 77 bd Malesherbes – BP 179 – 75363 PARIS cedex 08, concernant la cession à la Commune des Ormes-sur-Voulzie par la ville de Paris de la parcelle cadastrée D n° 322 d'une contenance de 3 737 m² aux Ormes-sur-Voulzie pour 56 000 F soit 8 537,14 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer l'acte à intervenir en l'étude de Me Cheuvreux.

Demande de subvention vitraux :

Considérant que les vitraux de l'église nécessitent une restauration et que d'autre part la création d'un vitrail sur la fenêtre ouest a été prévue,

Vu le devis de 84 785,00 F H.T. (12 925,39 €) soit 99 428,86 F T.T.C. (15 157,83 €),

Le Conseil, à l'unanimité, décide de faire procéder à ces travaux et demande à cet effet le bénéfice d'une subvention du Conseil général de Seine-et-Marne et du Conseil régional d'Ile de France.

Demande de subvention (Chemin de croix) :

Considérant que les 14 stations du chemin de croix de l'église des Ormes nécessitent une restauration totale,

Vu le devis de 91 340,00 F H.T. (13 924,69 €) soit 103 933,00 F T.T.C (15 844,48 €)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire procéder à ces travaux et demande à cet effet, le bénéfice d'une subvention du Conseil général de Seine-et-Marne et du Conseil régional d'Ile de France.

Renouvellement de baux :

Trois baux ruraux de location de terres aux agriculteurs sont actuellement échus ou à échéance prochaine.

1. Bail échu depuis le 31/12/94 (lieudit Chassefoin) : avec **Monsieur Michel LEROY** pour 1 ha 54 a 50 ca soit un loyer de 6,95 q de blé ; avec **Monsieur Pierre LASSEAUX** pour 52 a 02 ca soit un loyer de 2,34 q de blé.
2. Bail échu depuis le 31/12/00 : avec **Monsieur Michel LEROY** (Saudrielles) pour 1 ha 45 a soit un loyer de 6 q de blé ; avec **Monsieur Pierre LASSEAUX** (Chassefoin) pour 1 ha 12 a 10 ca soit un loyer de 5 q de blé.
3. Bail à échoir le 28/02/02 avec **Messieurs André et Michel LEROY** pour 4 ha 06 a 86 ca soit un loyer de 18,30 q de blé partagé par moitié entre les deux preneurs.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle ces trois baux aux mêmes conditions que les baux échus (loyers 4,5 q à l'hectare).

L'étude de Maîtres Bellot et Maréchal est chargée de rédiger, très rapidement, ces baux.
Le Maire est autorisé à signer les actes à intervenir.

Pays Bassée-Montois :

Monsieur le Maire expose que le Syndicat intercommunal Pays Bassée-Montois demande une somme de 2,00 F par habitants (soit 1 646,00 F) pour l'édition du guide des Associations et précise que l'article 16 des statuts du syndicat prévoit que : « Les projets validés par le comité syndical peuvent être choisis par les communes... »,

Aucun élu présent n'a connaissance du fait que la Commune des Ormes-sur-Voulzie ait choisi d'adhérer au projet d'édition du guide des associations.

En conséquence, le conseil n'autorise pas le versement de cette somme au Syndicat intercommunal Pays Bassée-Montois.

Votants : 15 OUI : 00 NON : 14 BLANC : 01

La présente délibération sera transmise pour information ou exécution :

- La Sous-Préfecture de Provins,
- Monsieur le Trésorier de Bray-sur-Seine,
- Au Syndicat Intercommunal Pays Bassée-Montois.

Convention mobilier urbain :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition de convention qu'il a reçue de la Société Espace plus, mobilier urbain concernant les panneaux d'affichage,

Après en avoir délibéré, le conseil vote contre à l'unanimité.

Animaux Conseils et Assistance :

Constat de conversion Euro.

Montant forfaitaire annuel : 0,80 F H.T. au 01/01/2002 – 0,12196 € H.T., soit pour la commune des Ormes en 2002 : 100,37 € H.T. (120,04 € T.T.C.).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer le constat.

Demande d'adhésion au CAUE :

A l'unanimité, le conseil ne donne pas suite.

Passage à l'Euro des tarifs communaux au 01/01/2002 :

Le Conseil approuve les propositions de la commission des finances visant à transcrire ligne par ligne, tous les tarifs communaux.

Les tarifs € ne seront pas arrondis mais conservés avec les centimes au plus près des tarifs actuels en F.

Tableau de tarification Francs → Euro 2002 annexé à la présente délibération. (Annexe 1).

La tarification de la salle polyvalente sera réétudiée en commission ultérieurement afin de la rendre plus simple d'utilisation.

Location à Savoie-Réfractaire :

Le Maire donne lecture du courrier du Directeur de l'usine relatif à l'entretien de la Maison des Associations lors des utilisations par cette entreprise.

Le conseil après en avoir délibéré, juge qu'il n'a pas tous les éléments de réponse et met le sujet à l'étude.

Prévention routière (2002) :

A l'unanimité, le conseil municipal vote une subvention de 500,00 F à la prévention routière pour l'année 2002. (76,22 €).

AFM – Téléthon 2001 :

A l'unanimité, le conseil municipal vote une subvention de 1 000 F à l'AFM pour soutenir le Téléthon 2001.

Autres demandes :

- Secours populaire français
- Association Provinoise d'enseignement musical
- Urgence Afghanistan
- Union nationale des amis et familles de malades mentaux
- Association française des sclérosés en plaques
- Association Seine-et-Marnaise pour la sauvegarde de la nature.
- Comité départemental du tourisme en Seine-et-Marne

A l'unanimité, le conseil ne donne pas suite à ces sept demandes.

Adhésion au SICTOM :

Monsieur PIONNIER explique que les communes de Guignes Rabutin et Baby ont demandé à adhérer au SICTOM de la région de Provins.

A l'unanimité, le conseil donne un avis favorable à ces adhésions.

Chloration de l'eau potable :

Monsieur PIONNIER précise que le plan vigipirate renforcé préconise d'accroître la chloration de l'eau potable.

Il faut noter que la commune des Ormes n'a jamais utilisé de chlore dans l'eau (stérilisation par UV).

Cependant il ajoute que le chlore va probablement devenir obligatoire dans un avenir proche et que pour des raisons de sécurité, compte tenu de la conjoncture actuelle, il convient de se poser la question.

Le coût de l'opération avoisinerait semble-t-il 65 à 70 000 F avec un subventionnement possible de 60 à 70 %.

Le conseil délibère sur le principe et vote favorablement, des devis seront demandés et l'opération sera étudiée.

Votants : 15 POUR : 12 ABSENCES : 02 CONTRE : 01

Informations générales :

- ♦ **TOP MOTO 77** passera le 09 décembre 2001 vers 11 heures 15 pour collecter les jouets.
- ♦ Sablières : visite de suivi archéologique.
- ♦ S.P.A. recherche un délégué pour la commune.
- ♦ Recherche en vue de créer un parc d'aventure dans les arbres.
- ♦ Monsieur le Député de notre circonscription d'une part et l'intersyndicale du secteur semi-public d'autre part nous alertent au sujet du bureau de poste.

♦ **Travaux** : Monsieur VERNET signale que :

- La façade et la toiture de la salle polyvalente
- La mise en conformité de la chaufferie
- La mise en conformité électrique école et salle polyvalente
- La suppression d'une zone d'ombre rue de l'abreuvoir,
Sont terminés.

Les zones d'ombre de la commune seront répertoriées afin qu'il y soit remédié dans les années à venir.

Travaux en cours ou à venir :

- Pose de bancs neufs.
- Construction de la roue à aubes.
- Les bornes fontaines seront déposées pour remise en état et reposées approximativement aux mêmes endroits.
- « Résidence des Ormes » en attente de la rétrocession à la Commune. (5 personnes n'ont pas encore répondu au courrier).
- Mur du cimetière (contrat d'insertion) reprise au printemps 2002.
- Le contrat rural devrait démarrer en 2002.
-

♦ **Monsieur PIONNIER** précise que les travaux de la deuxième tranche de la Grande rue de Couture sont en cours et devraient se terminer fin février 2002. Ils seront interrompus pendant les fêtes de fin d'année.

♦ **Monsieur MAURY Jacqui** rappelle que :

- Le repas des retraités a réuni 110 personnes. Ce fut un succès.
 - Le Noël des enfants aura lieu à 15 heures dans la salle polyvalente, le samedi 22/12/2001.
- ♦ Il est à noter que le problème de montée des eaux de la Vouizie est dû aux précipitations incessantes et qu'il est difficile d'y remédier.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 45.

TARIFICATION EN EURO

	FRANCS		EURO	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
SALLE POLYVALENTE				
RESIDENTS	1 000	1 500	152,45	228,67
Journée supplémentaire	400	500	60,98	76,22
Dédit	500	500	76,22	76,22
NON-RESIDENTS	2 000	3 000	304,90	457,35
Journée supplémentaire	700	1 000	106,71	152,45
Dédit	600	600	91,47	91,47
MAISON DES ASSOCIATIONS	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Résidents des Ormes uniquement	500	600	76,22	91,47
CONCESSION DE CIMETIERE				
30 ans	330		50,31	
50 ans	450		68,60	
M 49 SURTAXE EAU	0,82		0,13	
ASSAINISSEMENT	2,99		0,46	



ANNÉE 2001

L'année 2001 fait numériquement partie de ces dates qui marquent l'histoire de l'humanité.

- 2001 c'est tout d'abord l'entrée dans le XXI^{ème} siècle, donc l'An 1 du siècle nouveau.
- 2001 c'est aussi l'An 1 du 3^{ème} millénaire.
 - Que d'évènements tragiques en France et dans le monde que je me garderai bien de classer, tant la liste est longue et l'horreur des actes sans borne.
 - Notre époque moderne avec ses prodigieuses avancées technologiques n'a en rien résolu les problèmes humanitaires, et un enjeu du XXI^{ème} siècle sera sans nul doute la réduction des déséquilibres et des inégalités entre les peuples.

RAPPELS HISTORIQUES

- L'An 1 du 1er Siècle du 1er millénaire **ANNÉE 0001**
1^{er} Siècle
- L'an 1 du 1er Siècle du 2ème millénaire **ANNÉE 1001**
11^{ème} Siècle



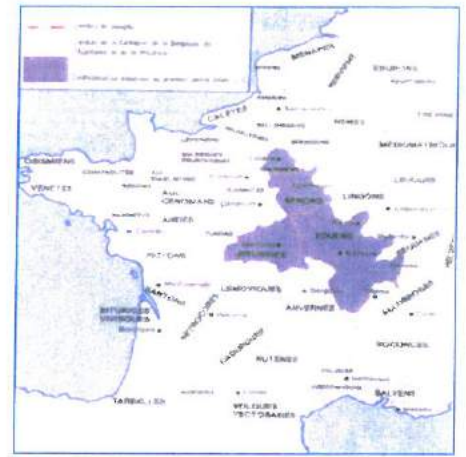
*Pont du Gard, près de Nîmes - seconde moitié du 1^{er} siècle
Aqueduc à 3 niveaux d'arcades*

Rome règne sur la Gaule

L'empereur Auguste organise l'administration des provinces



La politique extérieure d'Auguste est dans son ensemble peu belliqueuse. Il s'attache surtout à réduire les dissidences internes du régime et à aménager stratégiquement les frontières de l'empire. Malgré quelques révoltes, Auguste consolide le système romain par la mise en place d'état vassaux et de provinces.



Les Gaulois à l'école de la culture romaine

- Les gaulois avaient lutté avec acharnement contre l'envahisseur romain et sauvé leur indépendance.
- Pourtant la province devint très rapidement un modèle de soumission, ce qui justifia le faible effectif des garnisons laissées sur place.
- Rome avait su, après la conquête, pratiquer une politique très conciliante accordant avec libéralité un droit de "citoyen" qui séduisait les Gaulois et les amena à s'intéresser et à imiter les Romains.
- La Gaule s'urbanise, et l'on voit naître de nombreuses villes nouvelles, dont le plan obéit aux lois géométriques de l'urbanisme romain.
- Les Gaulois se mettent à utiliser la pierre et la brique en parement mural.
- C'est l'époque des constructions de monuments fonctionnels (aqueducs, thermes), religieux (temples), culturels (théâtres, amphithéâtres) ou de prestige (arc de triomphe).
- Les Gaulois abandonnent le port des moustaches et de la barbe et arborent désormais un visage galbre qui s'accorde avec la toge qu'ils préfèrent à leur baies.
- Ils adoptent les dieux romains qui s'ajoutent à leurs divinités traditionnelles.

Nota : en page 1 pont du Gard près de Nîmes, aqueduc à 3 ordres d'arcades construit au 1er siècle.

La France est divisée en Principautés



- Les principautés doivent leur naissance à la répartition administrative de l'Empire carolingien en comtés.
- Dans la majeure partie des cas, plusieurs dynasties sont enracinées dans un ensemble de comtés et se battent entre elles.
- Le roi n'a pratiquement aucun moyen d'intervenir à l'intérieur de ces domaines.
- En 1001, le roi de France est Robert le Pieux qui a succédé à son père Hugues Capet en 996.
- Il restera au pouvoir jusqu'en 1031.

Construction de l'église de Saint Germain des Prés

- L'abbé Morard entreprend la reconstruction de l'église de Saint Germain des Prés, détruite par les Normands en 886.
- En 542, Childebert, fils de Clovis, avait ramené d'Espagne 2 reliques, la tunique de Saint Vincent et un fragment de la Croix.
- Saint Germain évêque de Paris, fit construire à cette occasion une église et une abbaye, consacrées le 23 décembre 558.
- Les travaux se termineront au XIII^{ème} siècle.

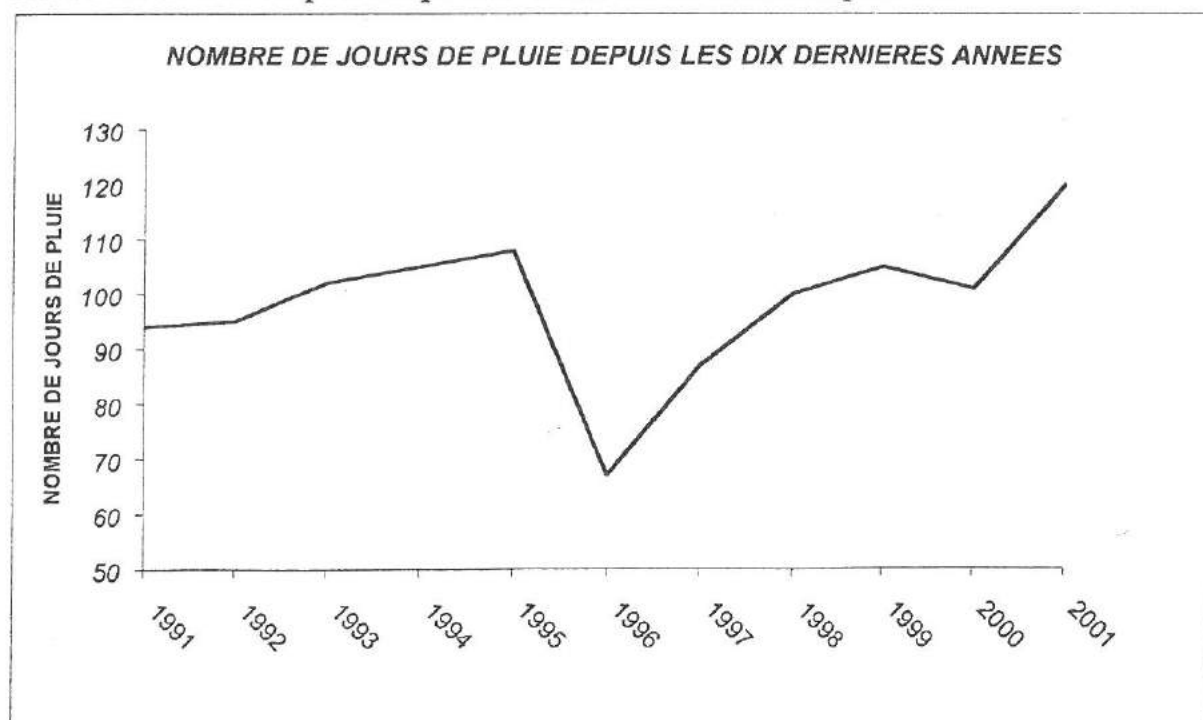


ENVIRONNEMENT

L'année 2001 a été pour nous une période de transition pendant laquelle il nous a fallu « apprendre » et « composer »...

Apprendre tout d'abord à travailler avec les administrations, inventorier les dossiers, rencontrer nos interlocuteurs comme par exemple la Lyonnaise des Eaux ou la D.D.E pour ne citer que les principaux ; tout cela ne pouvait se faire en un tour de main. Composer ensuite avec différents éléments dont nous ne sommes pas maître et dont le plus important reste la nature...

La nature humaine tout d'abord, en premier lieu complexe, imprévisible et souvent sans indulgence. Puis la Nature « tout court », elle aussi imprévisible et également... sans indulgence, surtout envers l'homme qui la martyrise ... Ainsi, sans trop philosopher et nous chercher de quelconques excuses, nous n'avons pas pu avancer comme nous l'aurions voulu. Pour illustrer ces propos, je vous invite à regarder le graphique ci-dessous qui recense depuis 10 années le nombre de jours de pluie... Quant à la pluviométrie, jamais elle n'a été aussi importante depuis la création de la météorologie nationale en 1870 ! A cela, il faut ajouter les engins agricoles et surtout forestiers de plus en plus performants mais aussi de plus en plus lourds, voici les raisons pour lesquelles plusieurs chemins dégradés n'ont pas été refaits et certaines peupleraies entretenues ou replantées. Tout cela se fera au printemps 2002... si dame nature le permet.



A ces propos pas très optimistes, nous pouvons néanmoins opposer un premier bilan. Nous avons mis l'accent pour ces neuf premiers mois sur deux axes : la sécurité et l'environnement.

En ce qui concerne la sécurité, les actions ci-dessous ont été conduites :

- Couverture du bac de dessablage au passage à niveau,
- Défense incendie :
 - o Curage du lavoir Gué Bridou,
 - o Pose d'une borne supplémentaire à proximité des écuries de la motte et de la famille GOUIN,
- Installation d'un panneau Stop rue des Vieilles Vignes,
- Bouchage des trous sur chaussée (2ème vague en cours),
- Elagage des arbres CD 412 en provenance de Bray pour visibilité accès aux Ormes.

Quant à l'environnement, domaine par excellence soumis aux intempéries, la liste non exhaustive ci-dessous peut être également déclinée :

- réfection du chemin du Paradis (entre le pont du Paradis et la route de St Sauveur),
- plantation de peupliers (début Janvier 2002 car impossible fin Décembre) chemin du Gué Bridou et le long de la Ville de Paris,
- plantation de saules pleureurs le long du Ru de Couture face à la sablière, (également en Janvier 2002 impossible également en Décembre),
- remplacement des arbres morts place de l'église, au lavoir du Moulin d'Ocle et chemin du Paillé,
- tonte des pelouses et entretien des parterres (lorsque le temps le permettait !),
- réfection de la plate forme d'accès point Vert,
- curage de 500 mètres de « Vidée » entre Everly et les Aulins,
- suivi des travaux grande rue de Couture,
- suivi de la distribution et de l'assainissement de l'eau,
- participation au S.I.C.T.O.M. (Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Ordures Ménagères)
- participation au Syndicat pour l'aménagement du bassin de la Voulzie,
- attribution de coupes de bois aux habitants (début Janvier),
- Gestion des imprévus....

Ce dernier point mérite d'être commenté : parfois, la gestion des imprévus représente jusqu'à 50 % des tâches que nous planifions (plis urgent à porter, panne de matériel, maladie d'un agent ou encore... cambriolage). Tout ceci pour dire que si la critique est aisée, les réalisations le sont beaucoup moins tant les aléas peuvent être nombreux. Maintenant, l'année 2002 verra, sauf impondérables, les réalisations suivantes :

Tout d'abord, en ce qui concerne la sécurité :

- réfection du marquage au sol,
- déplacement de deux bornes incendie pour optimisation du débit d'eau en sortie,
- réfection de la peinture des bornes incendie,
- bouchage des trous (chaussées, trottoirs)
- éclairage : résorptions des trous noirs,
- signalétique sur les chicanes Grande rue de Couture.

Quant à l'environnement :

- mise en place d'un nouveau contrat triennal incluant la réfection de la rue de la Rivière et des abords du rond point prévu à l'angle de la route d'Everly, de la rue de la Poste et du CD412,
- réfection de 150 mètres de chaussée sur deux mètres de large Grande rue de Couture à partir de la maison des Associations,
- mise en place de la réfection des chemins APRES débardage des peupliers sur pieds,
- aménagement des parterres de fleurs et des massifs (avec quelques surprises !),
- remise en état des peupleraies après la tempête de Décembre 1999...

En ce qui concerne ce dernier sujet, il faut savoir que la majorité des parcelles ont été touchées, et que la gestion de ces dernières s'en trouve plus compliquée par rapport à « avant décembre 1999 ». Remettre en état va être bien difficile mais pas insurmontable : ce sera la priorité de l'année 2002 pour notre commission.

Pour conclure, nous aimerions adresser plusieurs remerciements : en premier lieu, aux habitants des Ormes qui décorent leur maison de fleurs en été et de guirlandes en hiver participant ainsi à l'embellissement du village. En second lieu, aux employés communaux qui, constamment « sous les feux de la rampe », sont bien évidemment plus sujets à critique que le vulgaire technocrate dans son bureau qui va nous embêter pour une virgule mal placée ! Enfin, les suggestions constructives seront toujours les bienvenues, alors n'hésitez pas à nous contacter.

La commission de l'environnement vous présente ses meilleurs vœux pour 2002.

HISTORIQUE ET RÉSUMÉ DU DOSSIER SABLIERES

♦ ÉTUDE D'IMPACT commune aux dossiers *Code Minier* et *Code Forestier* de Janvier 1991

- Communes concernées : Les **Ormes** sur Voulzie et **Paroy**

- Etudes par société **ENCEM** - 3, rue Alfred Roll 75849 Paris Cedex 17

- tél. 01 44 01 47 01

- Entreprise **GSM** Direction Régionale IDF Est puis dès 1993 session de l'exploitation à **S.S.B** entreprise dirigée par Monsieur Arnaud CHARLES.

♦ CONTENU DU DOSSIER :

- Les terrains sont situés à l'endroit où l'**Auxence** débouche dans la plaine de la Bassée.

- Accès au site par le **CD 18** puis le chemin rural "**les Pâtures**".

- Début des terrains à exploiter environ 100m après franchissement de la voie ferrée.

- Occupation du sol :

	Surface Agricole Utile	Bois et Forêts	Autres	SURFACE TOTALE
LES ORMES	617 (51,4%)	400 (33,3%)	183 (15,3%)	1200
ST SAUVEUR	125 (19,2%)	250 (38,3%)	277 (42,5%)	652
LUISETAINES	410 (81,3%)	65 (12,9%)	29 (5,8%)	504
PAROY	290 (71,8%)	17 (4,2%)	97 (24,0%)	404

- La commune des Ormes est située à la fois sur le plateau Briard du Montois et la vallée de la Bassée mais les boisements restent importants (33.3%).

- Données climatiques : température moyenne annuelle 10.5°C – précipitations moyennes 680mm - 170 jours de pluie par an – 50 à 55 jours de brouillard par an.

→ climat océanique "dégradé" à influence continentale hivernale

- altitude des terrains environ à + 55 m NGF

- Les terrains concernés couvrent 87 ha .

- Les écoulements concernés sont :

- l'Auxence qui passe à 100m de l'angle N.O. des terrains,
- le canal des Ormes qui longe les terrains au SE,
- le fossé de Couture qui borde le périmètre Est.

- **GISEMENT** : le site concerné est essentiellement composé *d'alluvions anciennes silico-calcaires*.

- *découverte du gisement* dont 0.40m de TV, a une épaisseur moyenne de 2.100m soit 1 666 000 m³,

- *gisement à proprement parler* d'une épaisseur de 4.500m de sables et de graviers exploitables → 3 517 000 m³ avec d=1.7 → 6 000 000 t

- le *substratum* constitué de craie du Campanien situé à une profondeur de 6.600m par rapport au T.N surmonté d'un horizon de marne blanche plus ou moins imperméable provenant de la décalcification de la craie.

◆ **BILAN DE L'EXPLOITATION:**

Répartition Actuelle

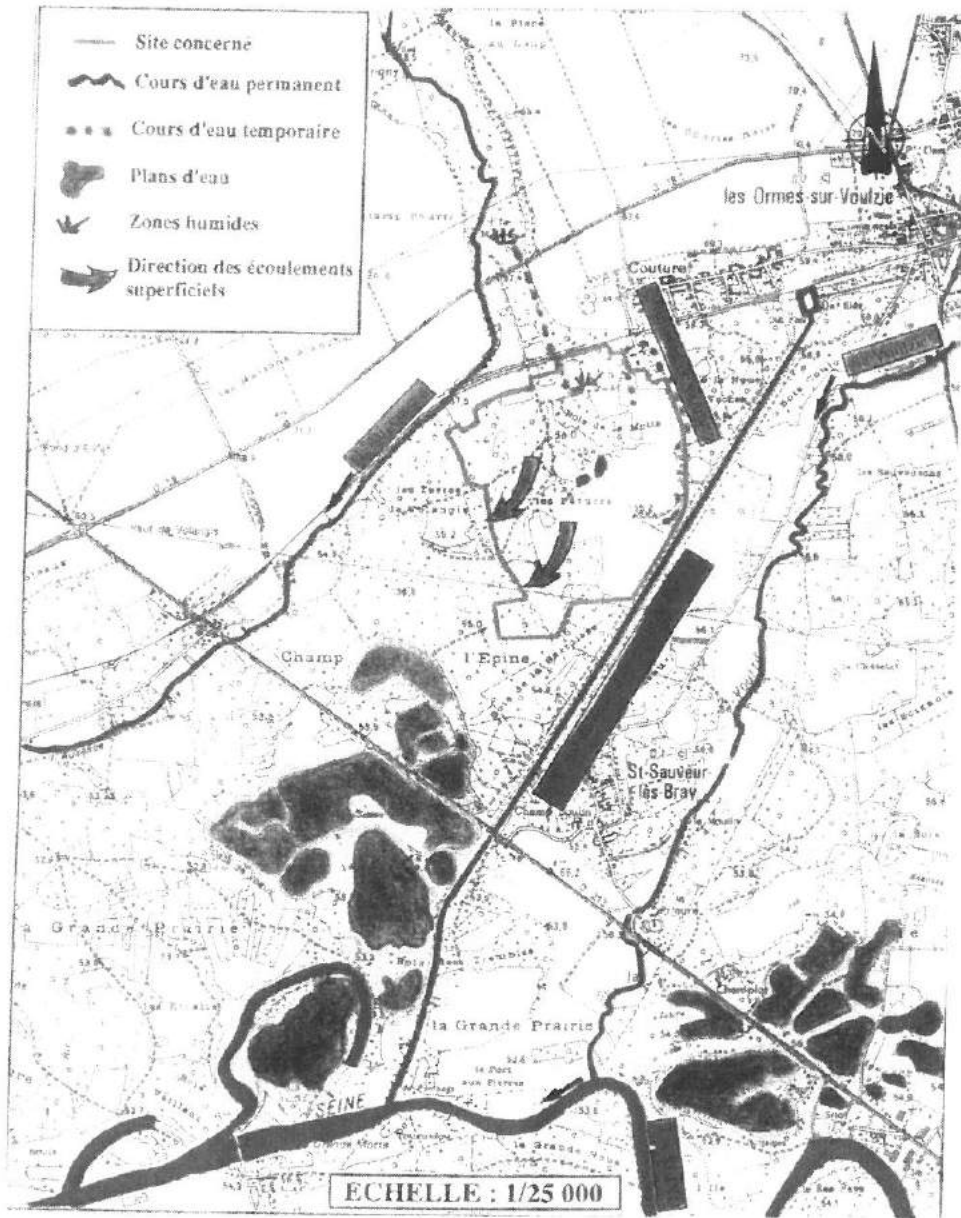
- champs	50 %
- bois denses	30 %
- friches et taillis	17 %
- plan d'eau et abords	3 %



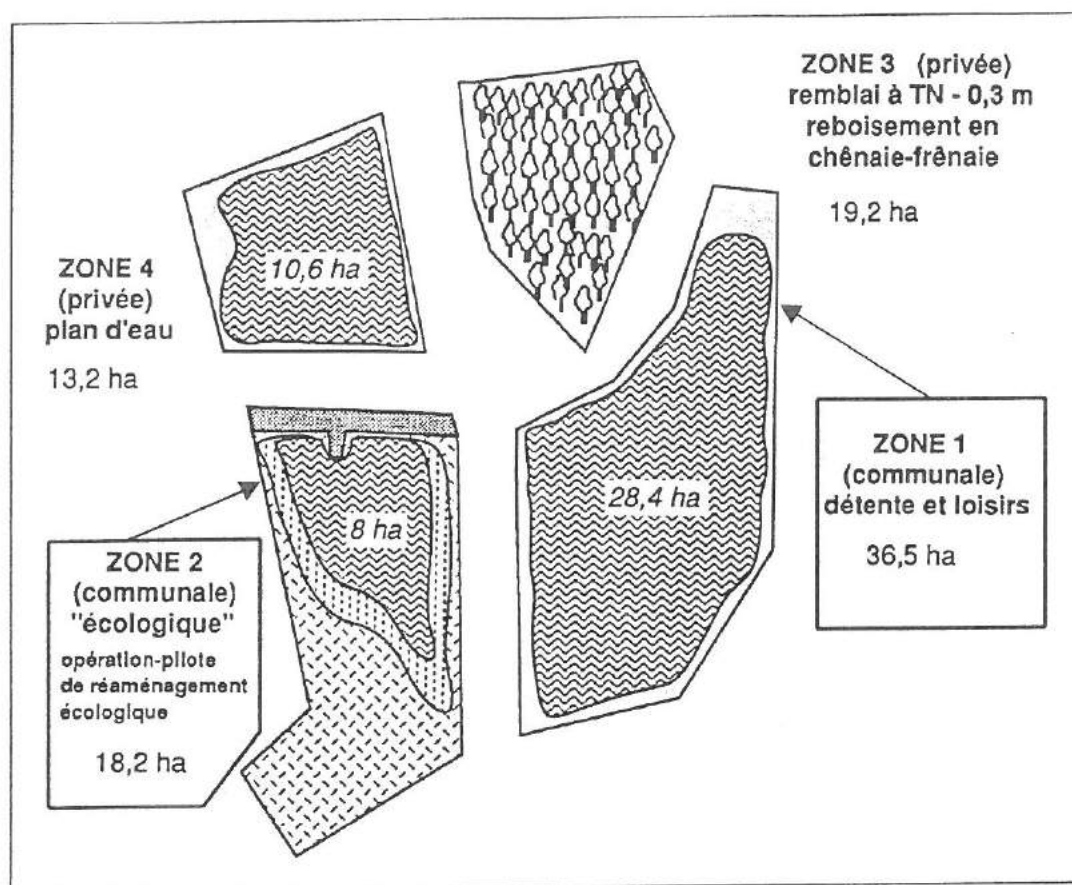
Répartition Future

- plans d'eau de loisirs	57 %
- bois denses	22 %
- zone humide	12 %
- prairies humides	9 %

• HYDROLOGIE DU SITE



◆ ZONES TERMINÉES PRIVÉES ET COMMUNALES:



◆ COÛTS DE REMISES EN ÉTAT DES ZONES:

◆ ZONE 1 (détail Document 1 page 221)	2 175 500 F
COMMUNE DES ORMES	
◆ ZONE 2 (détail Document 1 page 221)	2 556 800 F
◆ ZONE 3 (détail Document 1 page 223)	6 101 000 F
◆ ZONE 4 (détail Document 1 page 223)	283 400 F
TOTAL	11 116 700 F

Soit un COÛT de 133 797 F / ha et une INCIDENCE de 1.94 F / Tonne extraite

◆ RECETTES COMMUNALES DES REVENUS DE FORTAGE :

- L'exploitation de la carrière est pour la commune, une source de revenus importants et ce, jusqu'en 2006.

- 2 conventions avaient été signées, correspondant à des zones d'exploitation différentes.

- 1 convention signée en 1992 correspondant à l'extraction de 800 000 m³

- 1 convention signée en 1993 correspondant à l'extraction de 1 000 000 m³

- Le tout étant réglé par semestres pendant *15 ans*, donc *30 versements de fortage*.

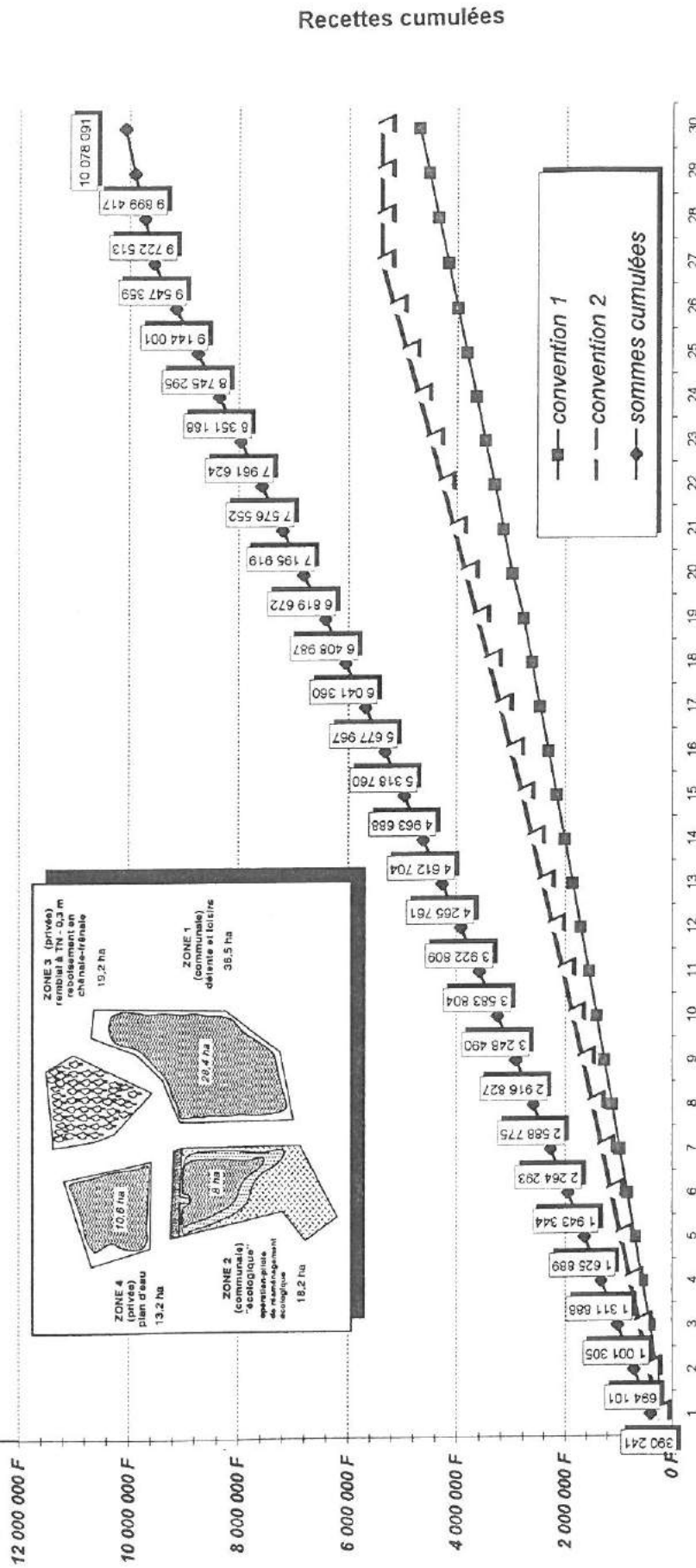
- L'ensemble des paramètres est indiqué *au graphique ci-joint* qui montre que l'exploitation de la sablière de *1993 à 2006* aura été pour la commune des Ormes sur Voulzie une recette avoisinant les **10 000 000 de FRANCS** soit environ **1 524 500 €**.

La commune bénéficie en outre, du versement par les établissements S.S.B, de la Taxe Professionnelle (environ 71 000 F en 2001).

Cette taxe est susceptible d'évoluer suivant les investissements engagés par l'entreprise.



RECETTES GLOBALES - EXPLOITATION DE CARRIERE DE 1993 à 2006



Année	convention 1 (F)	convention 2 (F)	sommes cumulées (F)
1	133 268	405 543	538 811
2	256 425	596 768	853 193
3	390 694	1 001 311	1 391 005
4	682 965	1 479 129	2 160 094
5	943 108	1 848 225	2 791 202
6	1 264 293	2 248 490	3 539 692
7	1 625 889	2 612 704	4 402 396
8	1 943 344	2 916 827	5 315 740
9	2 264 293	3 248 490	6 280 033
10	2 583 804	3 583 804	7 293 837
11	2 922 809	3 922 809	8 316 646
12	3 265 781	4 265 781	9 352 427
13	3 612 704	4 612 704	10 395 131
14	3 963 688	4 963 688	11 444 819
15	4 318 760	5 318 760	12 503 579
16	4 677 987	5 677 987	13 571 566
17	5 041 380	6 041 380	14 642 946
18	5 408 987	6 408 987	15 711 933
19	5 819 672	6 819 672	16 778 605
20	6 195 819	7 195 819	17 844 424
21	6 576 552	7 576 552	18 909 976
22	6 961 624	7 961 624	19 975 600
23	7 351 188	8 351 188	21 040 788
24	7 745 295	8 745 295	22 106 083
25	8 144 001	9 144 001	23 171 484
26	8 547 359	9 547 359	24 236 843
27	9 722 513	9 722 513	25 209 356
28	9 899 417	9 899 417	26 110 773
29	10 078 091	10 078 091	27 038 864
30			28 006 955

Versements Semestriels

DOSSIERS D'URBANISME - ANNÉE 2001

TRAVAUX ANNEE 2001

776	DILLENSCHNEIDER	<i>DT</i> - 0773470000030	21/12/00	Construction d'une bûchée et abri
777	BOISSY Jean-Luc	<i>DT</i> - 0773470100001	02/01/01	Pose de 2 vélux
778	PEREIRA Jean-Luc	<i>DT</i> - 0773470000031	11/01/01	Extension
779	BORDMANN José	<i>DT</i> - 0773470100002	29/01/01	Ouverture de 2 portes remplace. fenêtre et porte
780	COURSIER Sébastien	<i>PC</i> - 0773470100001	02/02/01	Garage + partie habitable
781	VERDURE Jacqueline	<i>PC</i> - 0773479700012	23/03/01	Aménagement de combles au-dessus du garage
782	BIDEAUX Jean-Philippe	<i>DT</i> - 0773470100003	26/03/01	Muret
783	AUTOUARD Francis	<i>DT</i> - 0773470100004	02/04/01	Lucame
784	CIBELLO Fabrice	<i>DT</i> - 0773470100005	16/06/01	Création d'une porte à la place d'une fenêtre
785	RIBOUCHON Philippe	<i>DT</i> - 0773470100006	18/06/01	Ouverture clôture
786	COTIN Patrick	<i>DT</i> - 0773470100007	16/07/01	Pergolas
787	GRAS Pierre	<i>DT</i> - 0773470100008	27/07/01	Ravalement
788	VALLÉE Régis	<i>DT</i> - 0773470100009	10/09/01	Clôture
789	BANASIK Bernard	<i>DT</i> - 0773470100010	10/09/01	Vélux
790	DILLENSCHNEIDER P.	<i>PC</i> - 0773470100004	14/09/01	Garage
791	MAURY Philippe	<i>DT</i> - 0773470100011	28/09/01	Lucames et 2 vélux
792	LEROY Pascal	<i>PC</i> - 0773470100005	28/09/01	Garage
793	ROLLOT Gérard	<i>DT</i> - 0770470100012	22/10/01	Abri
794	CHARLES Albert	<i>DT</i> - 0773470100013	22/10/01	Vélux

LÉGENDE

DT Demande de Travaux

PC Permis de Construire

LES PROJETS ET LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 2001

1 - REMARQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUIRE :

- ◆ La réglementation du permis de construire est d'ordre public.

Le délit de construction sans permis n'est pas excusé par de fausses informations.

Le permis de construire a un caractère *réel*, en ce sens qu'il est attaché au terrain et transmissible à un nouvel acquéreur, sous la seule réserve de notifier ce transfert à l'Administration.

- ◆ Principes de généralité du permis :

Aucune commune, aucune zone n'échappe *en principe* au permis de construire.

Le contrôle du permis de construire "porte essentiellement sur les travaux de construction et de caractère immobilier ressortissant à l'activité du Bâtiment".

Pour rappel, de nombreux "ouvrages légers" sont soumis au permis de construire à savoir :

- petits bâtiments préfabriqués en bois,
- vérandas à ossature boulonnée,
- clôtures,
- etc..

2 - REMARQUES CONCERNANT LES PERMIS DE DÉMOLIR :

- ◆ Champ d'application :

Au niveau communal, toute construction dans une zone délimitée par le P.O.S, rendu public ou approuvé.

Le permis de construire ne dispense pas du permis de démolir.

- ◆ Procédure d'autorisation :

La décision est prise par le Maire, si le P.O.S de la commune a été approuvé, sauf effet différé de 15 jours par l'obligation de notifier au Préfet.

Elle est motivée en cas de refus ou prescriptions spéciales.

Elle est caduque au bout de 5 ans.

SYNTHÈSE DES RÉUNIONS - COMMISSIONS TRAVAUX

Gérard Ghislain

- La Commission des Travaux s'est réunie trois fois depuis la parution en août dernier du dernier ECHO MUNICIPAL.
- La présente synthèse résume les chapitres essentiels abordés lors des réunion présidées par Philippe VERNET.
- Pour des informations complémentaires, les Ormoises et les Ormois peuvent s'adresser aux membres de la commission à la Mairie ou par courrier.

LAVOIR DE MOULIN D'OCLE ACTUELLEMENT EN RÉHABILITATION

Photo montrant son aspect d'antan





COMMUNE DES ORMES SUR VOULZIE

N°: 4 RÉUNION DU : 28/06/01 Secrétaire de séance : Mr G. GHISLAIN

Commission TRAVAUX - Président Ph. VERNET - Vice-Président G. GHISLAIN

ORDRE (S) DU JOUR:

- Bilan d'avancement des projets
- Etude des différents devis de travaux commandés
- Questions diverses

COMPTE – RENDU :

- Monsieur Philippe VERNET ouvre la séance à 19 h.15

En introduction, il informe qu'une démarche a été faite auprès du conseil général en vue de *déplacer l'abri bus* situé grande rue de Couture.

L'abri béton, abri situé à l'arrêt officiel des cars est souvent l'objet de *graffitis obscènes*, et de plus, son esthétique reste plus que discutable.

L'abri bus inutile rue de Couture sera donc transféré à l'arrêt des cars après démolition de l'abri béton actuel.

Les travaux seront réalisés par les employés de la commune.

- Monsieur VERNET aborde l'état d'avancement des différents projets engagés

➤ *La partition de la salle de réunion du conseil* sera réalisée par *une cloison sèche* et d'une porte d'accès afin d'avoir 2 locaux distincts :

➤ *Aménagement du chemin de la croix* : L'équipe chargée de l'étude (Mmes GAMBÀ, SANCHEZ et Mr DE NATALE) ont procédé au relevé du site.

Un plan coté présentant l'aspect des lieux a été réalisé.

Reste à définir pour la prochaine réunion, un projet schématique des circulations piétonnes, des plantations envisagées et des aménagements décoratifs et ludiques divers.

N°: 5	RÉUNION DU : 29/08/01	Secrétaire de séance : Mr G. GHISLAIN
Commission TRAVAUX - Président Ph. VERNET - Vice-Président G. GHISLAIN		

ORDRE (S) DU JOUR:

- Bilan d'avancement des projets lancés lors du début de la mandature
- Projet d'aménagement d'un terrain d'entraînement au tir à l'arc
- Présentation de l'avancement des travaux en cours

COMPTE – RENDU :

- Monsieur Philippe VERNET ouvre la séance à 19 h 15mn.

En introduction, il informe la commission d'une modification de l'ordre du jour prévu initialement.

En effet MM BACQUET et LHOMME souhaitent soumettre un projet à la commission des travaux en vue de réaliser un terrain d'entraînement pour les membres de la section de tir à l'arc.

Le site retenu, et donc souhaité, se situe rue "du chemin de la Croix", terrain appartenant à la commune et déjà objet d'un aménagement ludique.

MM BACQUET et LHOMME ont réalisé un plan précis des installations normalisées nécessaires à ce type de terrain d'entraînement intégrant en particulier toutes les sécurités en vigueur.

- Monsieur VERNET demande *le contenu des travaux* que la commune devra prendre à sa charge dans cet aménagement de terrain d'entraînement :

Les travaux à réaliser par la commune se présentent comme suit:

- clôturage de l'ensemble du site,
- aménagement des accès véhicules et piétons suivant plan,
- réalisation de socles en béton armé pour fixer les cibles,
- engazonnement de la surface du terrain,
- couverture du pas de tir,
- palissade bois de 4.00m ou filets de protection à l'extrémité Nord.

N°: 6	RÉUNION DU : 29/11/01	Secrétaire de séance : Mr G. GHISLAIN
Commission TRAVAUX - Président Ph. VERNET - Vice-Président G. GHISLAIN		

ORDRE (S) DU JOUR:

- Bilan d'avancement des projets
- Travaux en cours
- Budget 2002

COMPTE – RENDU :

- Monsieur Philippe VERNET ouvre la séance à 19 h.15
- Les travaux de charpente du lavoir de Moulin d'Ocle sont terminés
- La mise en conformité de la chaufferie au gaz de la salle polyvalente est réalisée.
- La mise en conformité électrique de la salle polyvalente et des classes de primaire est réalisée.
- L'éclairage public rue de l'Abreuvoir est réalisé.
- La peinture des bancs publics est en cours.
- La remise en état des bornes-fontaines a débuté par le démontage et le stockage.

- Monsieur Philippe VERNET aborde *le Budget prévisionnel* du chapitre Travaux.

Il présente *le projet 2002*, poste par poste à l'ensemble de la commission.

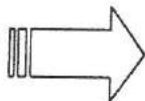
Après discussion, l'ensemble des postes et les sommes adjointes sont validés à l'unanimité.

RÉUNION PUBLIQUE DU 25 OCTOBRE 2001

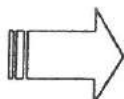
COMPTE-RENDU

SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

tél. : 01 64 01 77 73



tél. : 01 64 07 10 72



**LA
BRIGADE
DE
PREVENTION
DE
LA
DELINQUANCE
JUVENILE**

**DE TOURNAN
EN BRIE**

SECRETARIE NA

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 25 OCTOBRE 2001

THÈME PRINCIPAL : *Comportement de certains jeunes ormoises et ormois lors des transports scolaires :*

PARTICIPANTS :

- Monsieur Gilles VITU, Maire des ORMES / VOULZIE,
 - Membres de la commission "Sécurité – Nuisances" et commission "Scolaire" :
 - (Mmes J. LOPES, M. CANZIANI, P. FRANÇOIS et MM. G.GHISLAIN, J. MAURY, JJL?
 - Monsieur MOREAU de la société de transport " Cars MOREAU",
 - Gendarmerie de BRAY / SEINE : Mr l'Adjudant FÉDÉRAC et son Adjoint,
 - Brigade de Prévention de la délinquance juvénile : Mr l'Adjudant DANIS et son Adjoint Mr HERVE,
 - Parents et élèves concernés par l'ordre du jour de la réunion publique.
-

PRÉSENTATION DES FAITS – COMMENTAIRES DES SPÉCIALISTES DE LA SÉCURITÉ – DÉBAT PUBLIC :

◆ Monsieur VITU ouvre à 19h30 la séance par des remerciements adressés à tous les participants présents et en particulier aux nombreux parents accompagnés de leurs enfants.

◆ Monsieur VITU rappelle à tous *les raisons particulièrement préoccupantes* qu'il l'ont amené à provoquer d'urgence *une réunion d'information* - à savoir le *comportement intolérable de certains jeunes dans les cars* qui les mènent chaque jour au collège de BRAY / SEINE.

Ces agissements scandaleux de destruction, ces propos insolents, voire ignobles à l'encontre du chauffeur, ces agressions physiques et verbales entre élèves doivent cesser et la commune compte bien s'y employer.

◆ Avant tout exposé, Monsieur VITU présente au public les différents intervenants en précisant leur appartenance et la fonction qu'ils occupent justifiant de leur intervention dans un tel débat.

♦ **Exposé de Monsieur l'Adjudant DANIS** spécialiste des problèmes de délinquance juvénile:

Monsieur DANIS explique en quoi consiste sa fonction et les diverses actions qu'il entreprend, tant pour *prévenir la délinquance* que pour *informer* les jeunes des risques d'une *certaine répression*.

La *prévention est prioritaire* car elle permet aux jeunes d'éviter des sanctions qui peuvent marquer parfois un individu pour toute sa vie.

Cette *prévention* porte sur divers sujets - elle va de "*l'incivilité chronique*", passe par *une violence* verbale ou physique pour aboutir à *l'usage dramatique de stupéfiants* -

Monsieur DANIS est formel – *toute information ne porte ses fruits que si la famille est attentive et participative*.

Notre société moderne implique une vigilance accrue des parents. *Le dialogue entre parents et enfants est fondamental*.

Tout comportement anormal doit être analysé et signalé *aux responsables scolaires* aptes à dialoguer avec les élèves.

♦ **Complément de Monsieur l'Adjudant FÉDÉRAK**, Adjudant de la Gendarmerie de BRAY / SEINE:

Monsieur FÉDÉRAK complète les propos de Monsieur DANIS en apportant des précisions sur les différents actes délictuels constatés au Collège de BRAY / SEINE, plus généralement *de comportements racistes, de bagarres avec armes blanches* qui entraînent parfois des situations répressives dignes de western (l'exemple du car ramenant les élèves aux Ormes *protégé par la gendarmerie* après une rixe particulièrement grave entre un jeune des Ormes et un autre élève).

Monsieur FÉDÉRAK confirme l'importance du dialogue "parents enfants" dans une société hélas! toujours plus déstructurée.

♦ **Monsieur MOREAU Fils** représentant la société de transports " CARS MOREAU" indique qu'il est d'accord avec l'exposé de la situation, déplore l'incivilité de certains jeunes, et ajoute qu'il ne sera plus toléré de dégradations dans les cars.

♦ **Monsieur GHISLAIN**, conseiller municipal des ORMES / VOULZIE exprime l'*admiration* qu'il a pour le *travail réalisé par la brigade de prévention* dans les collectivités et les groupes scolaires – il émet cependant *un regret* de voir une *prévention de qualité*, hélas ! non accompagnée *d'une répression indispensable* lorsque les auteurs de délits de plus en plus jeunes franchissent la ligne jaune de la légalité.

♦ **Madame LOPEZ**, conseillère municipale, explique que le district envisage de *prendre des sanctions* à l'encontre des perturbateurs en *leur supprimant provisoirement* (8 jours pour la première sanction), ou *définitivement* en cas de récidive, l'accès aux transports scolaires qui sont rappelés le *gratuits* pour l'ensemble des élèves (sauf frais de dossier). Ces propos sont confirmés par Monsieur le Maire.

♦ **OUVERTURE DU DÉBAT PUBLIC :**

Monsieur VITU s'adresse aux nombreux parents présents et ouvre le débat public.

D'entrée des voix s'élèvent pour affirmer que *les délits* sont toujours commis par les *mêmes personnes*, *minorités* connues de la municipalité et de la gendarmerie.

Certains parents veulent que l'on cite les noms des auteurs de troubles afin de les sanctionner illico presto.

Comme dans *tout débat* certain(e)s intervenant(e)s expriment des avis divers quant à *l'utilité* d'une telle réunion.

Monsieur VITU, instigateur de cette réunion affirme vivement ne pas comprendre la *position négative* de certains parents.

C'est une réunion d'information que tout responsable élu local est en devoir de provoquer lorsque *des évènements graves* se produisent et qu'il touchent la collectivité tout entière.

Des questions judicieuses sont posées concernant *la décision d'exclure* un élève de la possibilité d'emprunter les transports scolaires :

- quelles devra être la gravité de la faute ?
- qui enregistrera les fréquences avant sanction ?
- sur quels critères sera appliquée la sanction d'exclusion provisoire ou définitive ?

Le *débat animé*, parfois peu constructif se termine par une plaidoirie de Monsieur RAGEADE sur le bien-fondé d'une telle réunion - *un bilan positif* puisque il informe, donc communique à la population *les conditions réelles* d'acheminement de leurs enfants au collège de BRAY et que Monsieur VITU maire des ORMES / VOULZIE annonce des sanctions drastiques.

Monsieur RAGEADE propose que chacun, dès ce soir, et en toute sérénité aborde les problèmes envisagés lors de la réunion.

Que chacun est à l'esprit *l'importance du dialogue* vecteur prépondérant de la *prévention*.

COMMISSION DES FÊTES

RÉTROSPECTIVE 2001

14 Juillet 2001 :

Comme chaque année, la Commission des Fêtes a organisé des jeux.

Malgré le mauvais temps qui nous a obligé à nous installer à la salle polyvalente, tout s'est bien déroulé dans la joie et la bonne humeur.

Les habitants ont été nombreux à participer.

Après la remise des lots aux vainqueurs, la distribution du goûter, la journée s'est clôturée par le tirage de la tombola.

18 Novembre 2001 :

Plus de 100 retraités ont répondu "présent" pour le repas de fm d'année.

C'est en compagnie de tout le Conseil Municipal et dans une ambiance de fête que la journée s'est déroulée avec musiques, danses et chansons.





NOTRE ÉCOLE



22 Décembre 2001 :

C'est avec plaisir que nous avons accueilli les enfants de l'école, ainsi que leurs parents pour leur offrir une heure de spectacle merveilleux.

Les enfants ont été enchantés par les clowns et les danses chatoyantes.

Le Père Noël a remis à chacun un joli jouet avant que tous savourent un succulent petit goûter.

Petits et grands sont repartis ravis.

A VOS AGENDAS - PRÉVISIONS 2002

31 mars 2002 : Chasse aux oeufs de Pâques de 10h30 à 12h30 devant la Mairie et dans la salle polyvalente pour les enfants de 3 à 10 ans.

13 juillet 2002 : Tirage du feu d'artifice et bal populaire gratuit.

14 juillet 2002 : Jeux sur la place, goûter, tombola.

HISTOIRE

LA MAISON DE RETRAITE

1/2 - 1853 à 1959

Patricia FRANÇOIS

Historique de l'acquisition

Dates à retenir :

- 4 Mai 1846 testament de Madame DUPUIS
- 16 Décembre 1852 autorisation de l'Empereur NAPOLÉON III
- 20 Décembre 1853 achat du terrain
- 25 Mars 1861 ouverture de la Maison de Retraite

- Le 4 Mai 1846, Mme veuve DUPUIS rédigeait un testament en faveur de la commune des Ormes sur Voulzie, et qui disait :

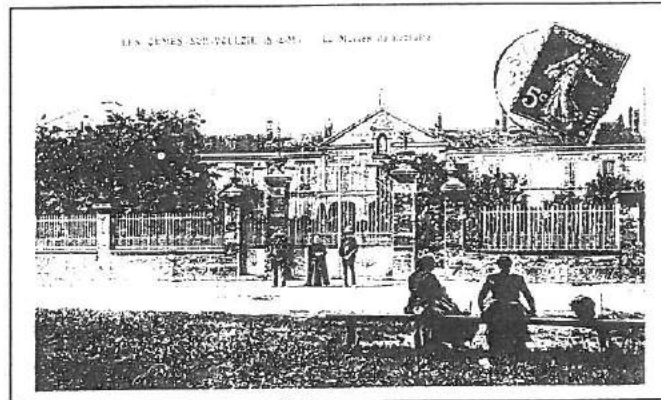
« Je donne à la commune des Ormes toutes mes terres et tous mes biens, à condition que celle-ci construise un asile, et cette maison sera seulement pour la commune des Ormes ».

- Ci-dessous, le texte de l'autorisation d'accepter le legs :

• vu le testament holographique de Mme DUPUIS du 4 Mai 1846,

• les délibérations du conseil municipal des Ormes sur Voulzie du 17 Septembre 1850, du 27 Avril 1851, et du 5 Janvier 1852,

• la réclamation des héritiers naturels,



• l'avis du Préfet,

• le Conseil d'État entendu, Avons décrété et décrète ce qui suit :

1°) Le Maire de la commune des Ormes est autorisé à accepter, au nom de cette commune, le legs qui a été fait par la Dame DUPUIS, de divers immeubles évalués à cent trente mille francs environ, dont le produit devra être employé à la création d'un asile pour les orphelins et les vieill-

lards indigents, le tout conformément aux clauses et conditions de l'acte testamentaire sus cité.

2°) Notre Ministre, Sous-Secrétaire d'État au Département de l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais des Tuileries le 16 Décembre 1852

Signé

NAPOLÉON III empereur

Chronologie

Acquisition	Page 1
Construction	Page 1
Fonctionnement	Page 2
Construction de la chapelle	Page 2
Aménagements divers	Page 2
Aménagements divers	Page 3

Historique de la construction

• Le 20 Décembre 1853 eut lieu l'installation d'une commission administrative.

Le terrain pour construire fut acheté 1 271 francs 88cts en 1855 et ne fut payé qu'en 1865 avec les intérêts pour la somme de 1 333 francs 72cts.

Le procès verbal de réception de la construction fut établi le 29 Mai et la dépense s'est élevée à 21 862 francs et 34 centimes.

Le premier règlement intérieur fut élaboré en même temps que l'ouverture le 25 Mars 1861.



chapelle érigée en 1903

Fonctionnement - Construction de la Chapelle

- Pour le fonctionnement, on fit appel à la Congrégation des Sœurs de la Présentation de la Sainte Vierge de Tours.
- Trois sœurs furent désignées.
- Une, sœur supérieure, a veillé au service intérieur et à l'exécution des sacrements, elle remplissait les fonctions d'économiste et rendait compte de sa mission tous les mois au président de la commission administrative.
- Les deux autres sœurs s'occupaient de l'asile et de l'école.
- Elles touchaient une rémunération de 150 francs par an.
- La même année, donc en

1861, arriva au mois de juillet une 4^{ème} sœur.

- Depuis l'acceptation du legs, la commission gérait les biens et tous les revenus, et en faisait bénéficier les malheureux du pays, par des secours en nature (pain, soupe, etc..), et en espèces pour les soldats.
- Des indigents entrèrent dans cette maison.
- Il fut accepté des personnes payantes qui donnaient leurs biens ou payaient une pension, laquelle permettait d'aider la maison à subvenir aux indigents, la dotation ne suffisant pas en ce temps là.
- Il était déjà fait beaucoup de social à cette époque.
- Nous relevons, dans les

comptes-rendus, le versement de sommes pour des médicaments, surtout au moment d'épidémies, ainsi qu'aux enfants du pays faisant leur service militaire, et aux services d'assistance.

- En 1887 l'école fut supprimée et la garderie vers 1924.
- Les sœurs furent donc affectées essentiellement au service de la maison de retraite..
- L'agrandissement de la maison de retraite a débuté vers 1883, et s'est poursuivie par intermittence jusqu'en 1914.
- *La Chapelle fût érigée en 1903.*

Aménagements divers - Évènements -----> 1924



- L'éclairage électrique fut monté en 1910.

Le courant était fourni par une scierie établie au village.

- Ensuite fut installé un chauffage à vapeur.

- L'eau avec pompage à la main, était refoulé dans un réservoir à pressurisation pour être distribué dans l'établissement.

Remarque : Des difficultés ont certainement surgi au sujet du prix varié des pensions, car une délibération

du 6 Mai 1909 a été approuvée par la Cour des Comptes, le 24 Décembre 1914, qui disait : « *La commission décide de continuer à fixer de la pension en tenant compte de la chambre choisie par le pensionnaire, de sa situation de fortune, de l'état de santé dans lequel il se trouve* ».

L'établissement devant toujours être considéré comme une maison de retraite recevant exclusivement des pensionnaires non malades, et non un

hospice au sens propre du nom.

C'est pourquoi les prix de pension ne respectaient pas forcément l'article 26 du règlement des hospices, approuvé le 26 Mars 1904.

- En 1921, il y eut certaines difficultés entre l'administration et les sœurs dont le retrait fut effectué.

• Il y eut un personnel laïque et la sœur directrice fut remplacée par un directeur économiste (retraité chef de brigade), dont la gestion laissât à désirer.



Aménagements – Entretien – Évènements ———> 1959

• En 1926, le nouveau maire parvint à ramener les sœurs à la direction et à la gestion de cette maison.

• A cette époque, en 1925, la maison payait un Chiffre d'Affaires qui fut supprimé en 1941 (taxe production et transaction).

• Un moteur avec réservoir à pression fut installé en 1925 et une laverie mécanique fut montée en 1926.

• En 1928, un chauffage à eau chaude supprima tous les poêles.

• En 1929, une cuisine fut construite avec le matériel nécessaire pour une maison de cette importance (grand fourneau, avec réservoir à eau chaude, machine à éplucher, chambre froide, grand plongeur).

• En 1936, l'état sanitaire

étant une question primordiale, il fut construit un très grand puisard pour l'évacuation des eaux.

Une buanderie fut construite avec chaudière à vapeur pour alimenter : machine à laver, bouilloire, lessiveuse, grand séchoir, salle de bains et service d'eau chaude.

Une gigantesque fosse septique avec épurateur fut construite.

Les WC furent modifiés à l'intérieur de la maison de retraite.

• En 1953, la couverture de l'établissement fut refaite entièrement..

• En 1954, 4 400 000 francs furent affectés à la réfection complète du chauffage central alimenté au mazout automatique.

• En 1955, les escaliers du 1er étage furent dotés de tapis en caoutchouc pour une somme de 250 000 francs.

• En 1956, la cuisinière usée fut remplacée par une cuisinière alimentée au propane, avec une batterie de 16 bouteilles de 33K°, et la cuisine fut refaite entièrement, ce qui coûta 3 500 000 francs.

• En 1957, 300 000 francs furent dépensés pour la remise en état du service d'eau chaude aux étages, avec réservoir de 1000 litres sur le circuit des chaudières du chauffage.

• En 1959, il fallut remplacer la chaudière de la buanderie montée en 1936, qui était usée.

Une chaudière automatique au mazout fut remise en place, avec réservoir de 3000 litres qui coûtât 2 000 000 francs

Le prix de pension est fixé la même année entre 500 frs et 550 frs par jour pour l'année 1960.



La suite au prochain écho municipal

NOTRE ECOLE

Cette nouvelle année scolaire a été marquée par le départ de Mme Sylvie Warin, maîtresse de la classe maternelle.

Les 94 élèves de l'école se répartissent ainsi entre les 4 classes :

Maternelle : tout petits, petits, et moyens

24 élèves avec Mme Céline CLEVET et Mme Daria LEFEVRE

Grande section et C.P.

21 élèves avec Mme Christine VIEVILLE

C.E.1 et C.E. 2

20 élèves avec Mme Evelyne MAURAN

C.M.1 ET C. M.2

29 élèves avec Mr Alain LEFEVRE

L'ensemble de l'école continue d'éditer un journal scolaire (l'écho des Juniors) que vous pouvez vous procurer gratuitement à la boulangerie et à la poste.

Les prochaines manifestations seront :

- le carnaval : samedi 23 mars 2002,
- la fête de l'école : samedi 22 Juin 2002.

Pour mémoire : VACANCES SCOLAIRES 2002

Vacances d'hiver :	du 16 Février au 04 Mars 2002
Vacances de printemps :	du 13 Avril au 29 Avril 2002
Vacances d'été :	le 29 Juin 2002.

LA MAISON DE RETRAITE

CHALLENGE INTER-MAISONS DE RETRAITE

Pour la deuxième année, le mercredi 19 septembre 2001, Joël, animateur de la maison de retraite, organisait un challenge inter-maisons de retraite et résidences. Une épreuve à laquelle participaient la maison de retraite des Ormes, celle de Bray, de Donnemarie, et les résidences de Bray et Longueville, regroupant 95 personnes et les responsables des établissements.

Le programme fut légèrement changé à cause de la pluie en cette fin d'été, et les jeux de déroulèrent à la salle des fêtes des Ormes.

Au programme de cette journée : accueil des participants vers 8h30, puis petit déjeuner, 10h ouverture des jeux, de 10h à 12h éliminatoires, pour arriver à l'heure du repas copieux préparé par la maison de retraite des Ormes, avec une tombola offerte par l'association " les jardins de la Voulzie " ; de 14h30 à 16h, reprise des jeux et finale, avant la remise des coupes aux lauréats effectuée par le maire des Ormes, Mr Vitu., et un goûter pour tous.

La coupe du meilleur score au jeu de quilles fut pour la maison de retraite de Bray, au jeu de massacre la résidence de Bray ainsi que le jeu de palets. Il y avait un classement pour l'ensemble des eux des cinq établissements: 1er, résidence de Bray, 2e. maison de retraite des Ormes, 3e, maison de retraite de Bray, et 4e la maison de retraite de Donnemarie et la résidence de Longueville.

L'organisateur remercie le Conseil régional, le Conseil général et le crédit agricole de Bray qui ont participé en offrant coupes et lots, et ont collaboré à la bonne réussite de la journée, ou chacun était heureux, dans une ambiance dynamique.



Félicitations à tous nos médaillés

NOEL DES ENFANTS DU PERSONNEL

Le mercredi 19 décembre 2001, un spectacle fut donné pour les enfants du personnel et les pensionnaires de la maison de retraite :

" LA FERME ENCHANTEE DE TILIGOLO "

C'est un jeune agriculteur qui adore les enfants et les animaux. Il aime aussi le théâtre. Alors il a eu l'idée de monter un spectacle burlesque. Il a créé une ferme itinérante mettant en scène des bébés animaux vivants : poussins, canetons, porcelet, chevreau, agneau, poule, coq, canard, oie, chèvre.....

Mélanie, fille du jardinier Albert, un peu terrorisé a accepté en compagnie de Tiligolo, de traire la chèvre. A sa grande surprise, elle s'est aperçue que le lait ne venait pas seulement des boites en carton.

Les enfants donnèrent le biberon. Les petites mains caressèrent les animaux. Les yeux s'écarquillèrent, fascinés, " c'est doux, je veux faire un bisou ". Pendant une heure, les enfants et les résidents sont embarqués au pays de la découverte et de l'émotion.

A la fin du spectacle, comme tous les enfants étaient sages, le Père Noël, vêtu de son grand manteau rouge arriva, escorté d'un ange blanc.

L'assistance entama le traditionnel et doux chant " Petit Papa Noël ". Puis la distribution des cadeaux commença au grand émerveillement de nos chérubins. Les enfants s'empressèrent de poser aux cotés du Père Noël et des animaux pour une photo souvenir.

Un goûter clôtura cette journée où petits et grands, jeunes et moins jeunes se sont réunis en toute amitié.



FETES DE FIN D'ANNEE

Après le traditionnel repas de Noël, les résidents ont eu le plaisir d'accueillir:

SYLNIE AVELINE

Chanteuse lyrique, premier prix d'opérette du, Conservatoire national supérieur de musique de Paris.

Elle a chanté sur les plus grandes scènes de France, telles que l'Opéra d'Avignon ou le Casino de Paris. Elle s'est fait applaudir dans les plus grands rôles d'opérette : " la veuve joyeuse ", " le pays du sourire ", " Dédé ", et tant d'autres.

Pour nous, elle a revêtu ses plus beaux costumes de scène. Nos résidents étaient très enthousiasmés par les toilettes de notre chanteuse et par sa voie mélodieuse.

Un grand bravo à Sylvie, que nous reverrons certainement, bientôt parmi nous.



LA VIE DES ASSOCIATIONS

FOOT-BALL

Le bilan avant la trêve de Noël est satisfaisant dans l'ensemble avec mention spéciale aux enfants de 13 ans qui sont premiers de leur groupe. Les benjamins se comportent honorablement ainsi que les débutants. Les poussins éprouvent quelques difficultés dues au manque d'effectif et à quelques blessés et malades.

Cette année nous ne participons pas aux coupes départementales, faute de terrain, ce qui nous obligerait à de longs déplacements que nous effectuons en voitures particulières (dirigeants et quelques bénévoles parmi les parents).

En ce qui concerne le terrain, nous avons souvent recours au club d'Hermé qui met le sien à notre disposition dans la mesure de leurs besoins.

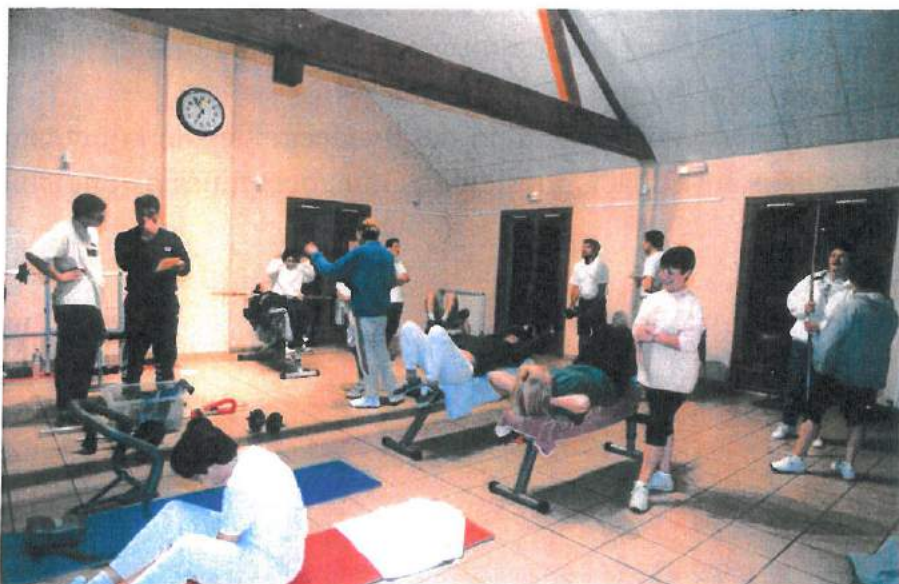
Les dirigeants et moi-même vous souhaitent de joyeuses fêtes de bonne année et surtout un prompt rétablissement à Mickaël, gardien des buts des poussins que l'on espère revoir bientôt sur le terrain.

Le président
B.BOYE



LE GROUPE ADELAIDE

Madame la Présidente Sophie MAGNEN, les membres du bureau, Madame Corinne MOLLOT professeur de gym, ainsi que tous les adhérents qui sont au nombre de 112 pour 2001-2002, (39 au nouveau cours de musculation) ; adressent à tous et à toutes leur MEILLEURS VOEUX pour la nouvelle année 2002.



ASSOCIATION BOTANIQUE DES ORMES

L'A.B.O. continue ses activités dans la bonne humeur et l'amitié.

Ses adhérents ont prévu de se réunir en assemblée générale le samedi 12 Janvier 2002 à 17h à la maison des associations. De nombreux projets seront évoqués pour la nouvelle année.

Ils seront très heureux de vous accueillir .

N'hésitez pas à contacter :

VERNERAY Jacques
01-60-67-24-47

BERNARD Joëlle
06-81-87-43-98

ROCHARD Monique
01-64-01-73-67

SOCIETE DE CHASSE

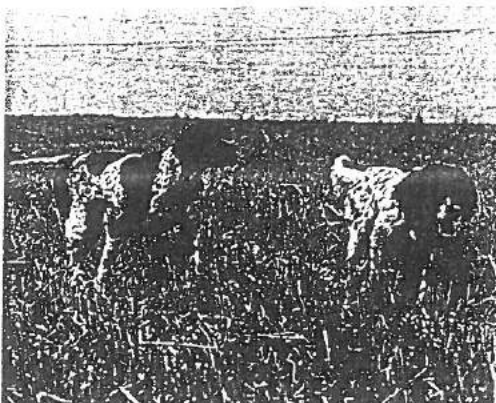
La société de chasse des Ormes vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2002. Elle s'efforce de gérer le mieux possible le gibier, nous élevons des faisans reproducteurs, nous agrainons, etc...

Malheureusement quelques ignorants ont découpé les volières et la cage aux corbeaux.. Ils ne rendent pas service aux oiseaux en les lâchant car ceux-ci deviennent la proie des renards et les promeneurs n'auront pas le plaisir de les voir au printemps.

Encore un grand remerciement à nos gardes pour leur travail.

Meilleurs vœux à tous.

Le président.



AMITIE

MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNEE 2002.

Les rencontres d'amitié 2002-2003 à la maison des associations :

Jeudi 17	Janvier	2002	Rencontres d'Amitié –la galette des rois
Jeudi 31	Janvier	2002	Rencontres d'amitié
Jeudi 14	Février	2002	Rencontres d'amitié-les crêpes
Jeudi 28	Février	2002	Rencontres d'amitié
Jeudi 14	Mars	2002	Rencontres d'amitié-les gaufres
Jeudi 28	Mars	2002	Rencontres d'amitié
Jeudi 11	Avril	2002	Rencontres d'amitié
Jeudi 25	Avril	2002	Rencontres d'amitié-le muguet
Jeudi 16	Mai	2002	Rencontres d'amitié
Jeudi 30	Mai	2002	Rencontres d'amitié- la brioche
Jeudi 13	Juin	2002	Rencontres d'amitié-les clafoutis
Jeudi 27	Juin	2002	Rencontres d'amitié
Jeudi 11	Juillet	2002	Rencontres d'amitié
Jeudi 25	Juillet	2002	Rencontres d'amitié
Jeudi 12	Septembre	2002	Rencontres d'amitié
Jeudi 26	Septembre	2002	Rencontres d'amitié
Jeudi 17	Octobre	2002	Rencontres d'amitié
Jeudi 31	Octobre	2002	Rencontre d'amitié-les niflettes
Jeudi 14	Novembre	2002	Rencontres d'amitié
Jeudi 28	Novembre	2002	Rencontres d'amitié
Jeudi 5	Décembre	2002	Rencontres d'amitié
Jeudi 12	Décembre	2002	Rencontres d'amitié-la bûche de Noël
Jeudi 16	Janvier	2003	Rencontres d'amitié-la galette des rois
Jeudi 30	Janvier	2003	Rencontres d'amitié

Les rencontres d'amitié ont lieu, le jeudi, deux fois par mois de 13h45 à 17h45 à la maison des associations. Ce sont des moments de détente, de divertissements, de traditions et d'échanges, agrémentés d'un goûter. Chacun peut y apporter gateaux et confiseries à partager en commun.
Secrétaire : Mme M. DELAHAYE Tel : 01 64 01 79 63 - Maison des associations Tel : 01 64 01 74 91.

UNION DES ANCIENS COMBATTANTS

Les membres et le bureau
de l'Union des Anciens Combattants
de les Ormes sur Voulzie vous présentent
leurs meilleurs vœux pour l'année 2002

ABERRATION ORNITHOLOGIQUE

ABERRATION - DÉFINITION :

L'aberration chromosomique est une notion totalement différente de la mutation.

Une aberration est souvent provisoire (le temps d'une mue) et n'est pas transmissible contrairement aux mutations même si celles-ci sont souvent récessives.

Pour illustrer cette anomalie j'ai choisi 2 cas particulièrement intéressants.

CAILLE NAINE DE CHINE **BLEUE** :

- Ce petit mâle caille naine de chine **ordinairement de couleur marron** et ardoise, est née en élevage dans les années 70 et de couleur bleue.

- Depuis, apparemment aucun cas de naissance de même aberration n'a été signalé.

- Lors de sa toute première mue annuelle, elle est probablement redevenue de couleur marron et gris comme ses congénères.



CHARDONNERET **BLANC** :

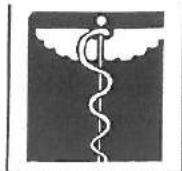
- Tout le monde connaît la couleur splendide du plumage de nos amis chardonnerets, qui rappelons le sont des espèces protégées.

- Ce mâle blanc à ne pas confondre avec un oiseau albinos, est apparu il y a quelques années dans une portée de 4 oiseaux, tous les autres ayant un plumage courant.

- De même cet oiseau atteint d'aberration de premier plumage, a dû retrouver sa couleur normale lors de sa première mue.



G. GHISLAIN



LA CARTE VITALE, CARTE DE L'ASSURE SOCIAL

Diffusée à tous les assurés sociaux depuis 1999, ni carte de paiement, ni carte de téléphone, Vitale remplace votre ancienne carte d'assuré social. Elle prouve votre affiliation à la Caisse de Sécurité Sociale.

QU'EST-CE QUE LA CARTE VITALE ?

La carte Vitale est une carte à **microprocesseur**, dite « carte à puce », de la taille d'une carte bancaire et pouvant contenir environ 8 pages de texte.

La première version de la carte Vitale est de type « **Familial** », c'est-à-dire qu'elle contient les données administratives relatives à l'**assuré ouvrant-droit** et aux **bénéficiaires ayants-droit** (conjoint, enfants, etc...).

La carte Vitale n'est pas une carte de paiement, vous continuez à régler vos consultations et vos soins comme d'habitude, (une quittance ou un ticket vous est remis comme preuve de paiement). Vitale permet au professionnel de Santé de prendre compte **immédiatement** les droits de l'assuré et de créer une **Feuille de Soins Electronique** lors d'une consultation par exemple. (Elle remplace la feuille de soins papier qu'il vous remettait auparavant et que vous deviez transmettre à votre caisse).

A l'hôpital, à la clinique, pour une admission ou une consultation votre carte est nécessaire pour vous identifier et prouver vos droits.

Vitale est donc indispensable chaque fois que vous ou vos proches consultez un professionnel de santé.

C'est un réflexe nouveau, simple à acquérir.

LE CONTENU DE LA CARTE VITALE.

La carte Vitale contient toutes les informations indispensables à l'accès aux soins et à leur remboursement :

- ◆ Nom et prénom de l'assuré
- ◆ Numéro de sécurité sociale
- ◆ Identité des bénéficiaires
- ◆ Organisme d'affiliation
- ◆ Caisse de remboursement
- ◆ Ticket modérateur
- ◆ Durée des droits
- ◆ Eventuellement, couverture complémentaire

LA MISE A JOUR DE LA CARTE VITALE.

Tout changement de **situation administrative** d'un assuré (mariage, nouvel enfant, etc...) n'entraîne pas l'envoi d'une nouvelle carte, **votre carte Vitale vous a été attribuée à vie**. Seules les informations peuvent être modifiées grâce à la mémoire réinscriptible. Il vous suffit de fournir les pièces nécessaires à votre caisse et de faire réactualiser votre carte dans un **point de mise à jour**.

QUI FABRIQUE LA CARTE VITALE ?

Toutes les cartes Vitales sont fabriquées par des industriels spécialistes des cartes à puces. Les caisses d'Assurance Maladie Obligatoire se chargent ensuite de la personnalisation des cartes, c'est-à-dire de l'inscription électronique des informations concernant l'assuré dans la mémoire de la carte.

LA CARTE VITALE PERSONNELLE.

Une carte Vitale dite « personnelle », diffusée à partir du mois de juin 2001, va être attribuée à tous les ayants-droit de 16 ans et plus. Il s'agit d'une carte identique à la carte Vitale 1 : elle contient les mêmes informations, et possède le même visuel.

L'EVOLUTION DE LA CARTE VITALE.

La seconde génération de cartes Vitale proposera une carte « individuelle » et contiendra un volet d'informations médicales (V.I.M.).

Ce volet pourra contenir 3 types d'informations (qui ne seront accessibles qu'aux Professionnels de Santé préalablement identifiés par leur Carte de Professionnel de Santé) :

- ◆ Des données relatives à l'histoire médicale du patient,
- ◆ Des données d'urgence (groupe sanguin, nom du médecin traitant, etc...),
- ◆ Un historique des soins récents

Emplacements des **points de mise à jour** les plus proches de chez vous pour les **assurés affiliés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie :**

- C.P.A.M. 4 rue du Général DELORT à PROVINS
- Clinique Saint Brice route de Provins à St BRICE
- Hôpital Léon Binet route de Chalautre à PROVINS

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez appeler le 0.820 .377.477

Pour les **assurés aux autres Caisses (Caisse Agricole, Caisse Militaire, etc ...)** veuillez vous renseigner auprès de votre caisse respective.

Mireille CANZIANI

Les numéros utiles

Tous les téléphones indispensables à portée de main.

Aide aux victimes

→ *Victimes de cambriolages, d'agressions sexuelles ou de vols avec violence*
Un numéro Azur, lancé par la ministre de la Justice en octobre dernier, permet d'assister les victimes pour leurs procédures : **0.810.09.86.09.**

Animaux

→ *Fichier national canin*
Pour un chien perdu ou trouvé : **01.49.37.54.54.**

→ *Fichier national félin*
Pour un chat perdu ou trouvé : **01.44.93.30.30.**

→ *SPA*
Société protectrice des animaux : **01.43.80.40.66.**

Enfants

→ *Enfance maltraitée*
0.800.05.41.41 ou **119** anonyme et gratuit.

→ *Collectif Solidarité aux mères d'enfants enlevés*
Entraide aux mères dont les enfants vivent à l'étranger avec leur père : **01.45.34.49.10.**

→ *Service d'aide aux victimes de violence et de racket au lycée*
0.800.202.223.

Famille

→ *AFCCC*
Association française des centres de consultation conjugale : **01.45.66.50.00** (pour l'Île-de-France) **01.46.70.88.44** (pour la province).

→ *ADEPS*
Association de défense de l'enfance et des parents séparés : **02.47.42.59.93** à Tours.

→ *ADFI*
Association de défense de la famille et de l'individu (oriente les familles victimes d'un groupe qui semble sectaire) : **01.44.92.30.14.**

→ *Centre associatif familles en crise*
Point rencontre : **04.42.20.47.09** à Aix-en-Provence.

→ *EPE*
L'École de parents et des éducateurs : **01.44.93.44.88.**

Inter-service-parents : **01.44.93.44.93.**

Allô grands-parents : **01.44.93.44.90.**

Fil santé jeunes : **0.800.235.236.**

→ *MCP*
Fédération des mouvements de la condition paternelle : **01.43.41.45.18.**

→ *Mouvement français pour le planning familial* : **01.48.67.29.10.**

→ *SOS violences familiales* : **01.44.73.01.27.**

→ *SOS familles en péril* : **01.42.46.66.77.**

Femmes

→ *SOS viols* : **0.800.05.95.95** numéro gratuit et anonyme.

→ *SOS femme violence conjugale* : **01.40.33.80.60.**

→ *VIFF - SOS femme*
Villeurbanne informations femmes et familles : **04.78.85.76.47.**

Mal vivre

→ *SOS suicide* : **01.40.50.34.34.**

→ *Suicide écoute* : **01.45.39.40.00.**

→ *SOS Amitiés* : **01.60.78.16.16.**

Senior

→ *FNAR*
Fédération nationale des associations de retraités : **01.40.58.15.00.**

→ *INRAC*
Institut national pour la retraite active : **01.44.79.95.00.**

→ *Panthères grises France*
Mouvement de défense des citoyens âgés : **06.07.96.56.72.**

Santé

→ *Info contraception* : **0.825.089.090.**

→ *Fil santé jeunes* : **0.800.235.236.**

→ *Association nationale de prévention de l'alcoolisme* : **01.42.33.51.04.**

→ *Alcooliques Anonymes* : **04.94.23.24.99.**

→ *Drogue, alcool, tabac infos service* : **0.800.23.13.13.**

→ *Sida infos service* : **0.800.840.800.**

→ *SOS Catastrophes*
Fédération nationale des victimes

d'accidents collectifs : **0.800.60.50.40.**

→ *Urgence Décès* : **0.800.66.77.88.**

→ *Dons du sang (Établissement français du sang)* : **0.801.150.150.**

→ *Dons d'organes (Établissement français des greffes)* : **0.800.20.22.24.**

Travail

→ *Association Mots pour Maux au Travail*
fondée par des médecins et des psychologues du travail : **03.88.22.22.06** à Strasbourg.

→ *ANVHPT*
Association nationale des victimes de harcèlement psychologique au travail : **04.90.93.42.75** à Arles.

→ *ARACT Ile-de-France*
Agence régionale d'amélioration des conditions de travail : **01.53.40.90.40.**

PAGE

PRATIQUE

INFOS-JEUNES

OPERATION CONDUCTEUR DESIGNE

Adopter le réflexe du conducteur désigné : inciter vos amis, vos proches à choisir celui qui prendra le volant à la fin de la soirée et donc qui s'engagera à ne pas boire d'alcool pour rentrer en toute sécurité.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 80% des accidents mortels sur la route dus à l'alcool font suite à des consommations festives et occasionnelles (retour de fêtes, dîners entre amis, sorties de discothèques...).

QU'ENTEND-ON PAR ALCOOLEMIE ?

- L'alcoolémie est la quantité d'alcool contenu dans le sang. Cette dernière se mesure en grammes par litre de sang, au moyen d'un éthylotest.
- Quelque soit la boisson alcoolisée (bière, vin, whisky...), un verre représente à peu près la même quantité d'alcool soit 0,20g/l de sang. A titre d'exemple, au-delà de 2 verres d'alcool pour un jeune homme de 20 ans mesurant 1m70 et pesant 60 kgs, le seuil légal est atteint.
- L'alcoolémie atteint son maximum environ 45 minutes après l'absorption du dernier verre.
- Seul le temps peut faire baisser l'alcoolémie. Contrairement aux idées reçues, ni l'exercice physique, ni l'absorption de médicaments ou d'aliments ne peuvent accélérer le travail d'élimination du foie.

Prendre le volant devient alors dangereux et illégal.

CONDUIRE EN ETAT D'IVRESSE : QUE RISQUE-T-ON ?

Prendre le volant en ayant consommé des boissons alcoolisées est **dangereux** à partir d'un taux d'alcoolémie de 0,5 g/l de sang, **illégal**.

DANGEREUX CAR TOUT VA TRES VITE :

- L'appréciation des distances s'altère, la notion de vitesse devient floue,
- Dès le troisième verre, la vision est troublée, les réflexes largement diminués. De plus, l'état euphorique provoqué par l'alcool rend l'appréciation du danger très limitée,
- On n'est jamais seul sur la route. Conduire en ayant consommé des boissons alcoolisées peut blesser grièvement voire tuer vos proches mais aussi des inconnus.

ILLEGAL CAR PRENDRE LE VOLANT AVEC UN TAUX D'ALCOOLEMIE :

- Egal ou supérieur à 0,5 g/l de sang, c'est risquer une amende de 900 F et un retrait de 3 points sur le permis de conduire,
- Supérieur à 0,8 g/l de sang, c'est une peine pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement, 30 000 F d'amende, un retrait de 6 points et une suspension de permis d'une durée de 5 ans, voire une annulation.

**SORTEZ , AMUSEZ VOUS, MAIS SOYEZ PRUDENTS, VOTRE VIE
EST PRECIEUSE.**

P. François

INFORMATIONS GENERALES

MAISONS FLEURIES

Ont reçu un diplôme avec « Fleur d'argent » :

- Mr et Mme BOYE Bernard
- Mme DELAMOUR Marie-Claude
- Mr GUILLON Thierry
- MAISON DE RETRAITE
- Mr MEUNIER Jacques

Ont reçu un diplôme avec « Fleur de bronze » :

- Mr et Mme BOISSY Gérard
- Mr et Mme HOUZET
- Mme MOREAU Marie-Louise

Ont reçu un diplôme d'encouragement :

- Mme CARTERON
- Mme COGNOT Ginette
- Mme VIALLET Christiane

Félicitations à tous.

BIBLIOTHEQUE

La présidente et le bureau remercient les personnes qui ont donné des livres. L'inscription à la bibliothèque est gratuite et tous les nouveaux adhérents seront les bienvenus.

Horaires :

- le mercredi de 15h à 16h,
- le samedi de 14h à 15h.

ORDURES MENAGERES

Si vous voulez vous procurer des bacs roulants (containers à déchets), contacter :

Les ETS. J.C. BRESSAN
Route de Provins, 77650 COURTACON
Tel : 01 64 01 06 23

ETAT CIVIL 2001

NAISSANCES



COCUET Mélissa, Céline
GACQUER Guillaume, Laurent, Jean-Jacques
CANIAC Antoine, Laurent
PERRIN Marion, Murielle Brune
MELLAH Shaïma
JAVAUX Brice, Jimmy, Jordan

06 mars 2001
01 juillet 2001
14 octobre 2001
27 octobre 2001
10 novembre 2001
03 décembre 2001

MARIAGES



RELINGER Jean-Claude
MARGOSYAN Rose, Reine

JAVAUX Patrice, Rémi, José
CAPPE Mireille, Béatrice, Josette

HEURTEVENT Aurélien, Robert
GRUDA Patrycja, Julita

30 juin 2001

21 juillet 2001

03 novembre 2001

DECES



LELEU Andrée, Lucienne. Veuve Dervin	18 janvier 2001
BONGRAND Madeleine, Marguerite. Veuve Gouverneur	24 janvier 2001
DUPUIS André, Paul	05 février 2001
GULLUNG Cécile. Veuve Vivien	11 février 2001
HERICOURT Odette, Madeleine. Veuve Petit Bagnard	12 février 2001
CONFLANT Jules, Albert, Louis	19 février 2001
PINOT Suzanne, Germaine. Veuve Connell	04 mars 2001
MINIGGIO Reine, Rose, Henriette, Antoinette. Veuve Després	02 mars 2001
PRUDHOMME Emile, Auguste, Noël	26 mars 2001
BOULAND Denise, Germaine. Veuve Génin	06 avril 2001
BERGONZI Angèle, Marie. Epouse Paris	21 avril 2001
LECAT Madeleine. Veuve Roussard	26 avril 2001
VILTANGE Robert, Gaston	05 mai 2001
RATON Fernande, Ernestine. Veuve Dupuis	21 mai 2001
BOTELLA Georges, Jules	18 juin 2001
LOISELEUR Georges, André, Adrien	27 juin 2001
PLEVER Georges, André, Bernard	15 juillet 2001
RABILLON Christian, Pierre, Bernard	03 août 2001
LÄDERACH Madeleine, Marie. Veuve de Natale	03 août 2001
JEGOU Anne-Marie	22 août 2001
AQUIN Juliette, Berthe. Veuve Huré	12 octobre 2001
LEBISCZAK Julia. Veuve Hudyma	14 octobre 2001
CROZAT Odette, Maria. Veuve Demange	11 octobre 2001
MOMY Régina. Veuve Gabilly	12 octobre 2001
MELAT Olga, Lucienne, Fernande. Veuve Beau	29 novembre 2001
RICHARD Roger, Pierre	22 décembre 2001
BOUILLARD Régis, Marcel	23 décembre 2001



*M. VITU, Maire des Ormes sur Voulzie
et les conseillers municipaux
vous présentent leurs meilleurs vœux
pour l'année
2002*

